

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

118^e année

5 juillet
1986
No 27

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

118^e année
5 juillet 1986
No 27

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'

Avis divers

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le

Code de procédure civile

Compagnies, Loi sur les

Compagnies étrangères, Loi sur les

Coopératives, Loi sur les

Curatelle publique, Loi sur la

Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les

Inspecteur général des institutions financières

Ministères, Avis concernant les

Proclamation(s)

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les

Vente(s) par licitation

Ventes par shérif

Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE
(*Délégation*) 3277

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS (*Rachat d'obligations*) 3277
COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCORES (*Rachat d'obligations*) 3277
COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCORES (*Rachat d'obligations*) 3277
MIDLAND INSURANCE COMPANY (*Liquidation*) 3278
VILLE DE DRUMMONDVILLE (*Rachat d'obligations*) 3278
VILLE DE LA PRAIRIE (*Rachat d'obligations*) 3278

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Claude Lachapelle 3279
Dede Maman 3279
Diane Dagenais 3279
Florent Savard 3279
Germaine Larose 3279
Gilles Boies 3279
Ginette Jolin 3280
Jean Gagné dit Meunier 3280
Jeannette Lapointe 3280
Joseph Charles Denis Ratté 3280
Joseph Théophile Pasteur 3280
Kenneth Patrick Zabizewski 3280
Marie Hélène Sylvie Gaudreau-Rodrigue 3281
Marie Jeannine Jacqueline Marthe Vallée 3281
Marie Liliane Landry 3281
Marie-Ange Suzanne Collard 3281
Monique Poirier 3281
Ovila Moreau 3281
Quoc-Cuong Do 3281
Rosabelle Savard 3281
Sandra Antonella Erika Gabrielle Girard 3282
Sheldon Schlimper 3282

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ANGELA MEROU (*Assignment*) 3282
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BENITO JOSEPH (*Assignment*) 3282
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CARLOS MONTANES (*Assignment*) 3282
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANNY MARKOVITCH (*Assignment*) 3283
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DAVID LEVITAN (*Assignment*) 3283
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DIANE LAPORTE (*Assignment*) 3283
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARC THALES (*Assignment*) 3283

PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARK BOWEN (*Assignment*) 3284
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MIGUEL CHEW (*Assignment*) 3284
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MONIQUE PROVOST (*Assignment*) 3284
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAGET NORMANDIN (*Assignment*) 3284
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RAFI ACKARIAN (*Assignment*) 3284
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SUSAN DOSKAS (*Assignment*) 3285
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. THEODORE NKOA TSIMI (*Assignment*) 3285

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 3286
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 3309
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 3311
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 3312

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 3320
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3322

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1254-6925 QUÉBEC INC. 3325
1864-6315 QUÉBEC INC. 3325
BEAULIEU FACTUM INC. 3325
BIO-VITA INC. 3325
BURTON FITCH & CIE. INC. 3325
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU INC., DIVISION BOEUF MÉRITE QUÉBEC 3325
COMITÉ DU CINQUANTENAIRE DE CLÉRICY 3325
ENTREPRISES KRITIKOS & VERGADOS INC. 3326
EXTINCTEURS CLAUDE INC. 3326
GREENFIELD PARK GARDENS INC. 3326
HÉBERGEMENT ST-ANTOINE INC. 3326
INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE D'ÉLECTRO-ACUPUNCTURE DE MONTRÉAL 3326
JARDINS GREENFIELD PARK INC. 3326
KRITIKOS & VERGADOS ENTERPRISES INC. 3326
LE CODEC DE CAP-CHAT 3326
LES AMIS DES VOISINS DE LAVAL INC. 3326
LES CARRIÈRES INTER COMTÉS INC. 3327
LES COFFRAGES 2000 INC. 3327
LES IMMEUBLES STE-LUCE INC. 3327
LES RAPIDES DE CLÉRICY INC. 3327
LIGUE DE HOCKEY JUNIOR C MÉGANTIC FRONTENAC INC. 3327
MAISONS MOBILES WATERLOO INC. 3327
MAURICE DUBOIS INC. 3327
OPÉRA DE CHAMBRE DU QUÉBEC INC. 3327
PROLOVEK INC. 3328
RÉPARATIONS STÉRÉO ET RADIO D'AUTO SAMA INC. 3328

RESTAURANT LA STATION ST-MARTIN INC.	3328	COOPÉRATIVE D'IDÉATION VISUELLE RAYON RAYÉ (Constitution)	3334
SID-MYER DRESS CO. (1964) INC.	3328	COOPÉRATIVE DE COMMERCE LA GIROFLÉE (Modification)	3335
SILENCIEUX C.M.M. INC.	3328	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEURS D'ALMA (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3331
SOCIÉTÉ DE GESTION EN CONSTRUCTION (QUÉ.) INC.	3328	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION BOSCOOP (Constitution)	3334
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS GARDEN INC	3328	COOPÉRATIVE DE TRAVAIL L'ATELIER (Constitution)	3334
SUNEC INC.	3328	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS «NETTOYEUR GASPÉSIE» (Constitution)	3334
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3329	COOPÉRATIVE DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE (Constitution)	3334
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3329	COOPÉRATIVE DES COURTIERS D'ASSURANCES CONSA (Constitution)	3334
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES			
ARTISAN ST-JEAN-PORT-JOLI (Liquidation)	3329	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE ADULTE CLÉMENT (Constitution)	3334
ASSOCIATION COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-COEUR-DE-MARIE (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3329	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DES TROIS-PISTOLES (Constitution)	3334
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU PAVILLON 5620 DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Constitution)	3334	COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION AGRICOLE DE REMIGNY (Liquidation)	3334
BOULANGERIE COOPÉRATIVE DE L'ASCENSION (Dissolution)	3330	HABITATION COOP AU BON REPOS (Constitution)	3331
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION «VITAL» DE VICTORIAVILLE (Liquidation)	3331	MAGASIN CO-OP DE LA RÉDEMPTION (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3334
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DALMAS (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3330	MAGASIN CO-OP DE ST-FRANÇOIS-XAVIER DES HAUTEURS (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3332
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE RIVIÈRE-BLEUE (Liquidation)	3330	MEUNERIE COOPÉRATIVE ST-BARTHÉLEMY (Dissolution)	3332
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL (Liquidation)	3330	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE L'ASSOMPTION (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3333
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU RICHELIEU (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3330	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LAC-MÉGANTIC - LAMBTON (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3332
COOP D'AMÉNAGEMENT FORESTIER LES ÉPINETTES E.T.C. (Constitution)	3330	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3333
COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMOS (Modification)	3334	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-MARTHE (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3333
COOPÉRATIVE AGRO-ALIMENTAIRE DES VALLÉES OUTAOUAIS-LAURENTIDES (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3335	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-SÉBASTIEN (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3333
COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE SAINT-AUGUSTIN (Continuation)	3331	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE THETFORD-MINES (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3333
COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG DOUBLE DE ST-AMBROISE (Continuation)	3335	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE VERCHÈRES (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3332
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES CAPS» (Constitution)	3334	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DU COMTÉ DE CHATEAUGUAY (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3332
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES JUMELLES DE VERDUN» (Constitution)	3334	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION DE CAOUTCHOUC (SCOPCAT) (Constitution)	3334
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LOGIS VAL-MAC» (Constitution)	3334	UNICOOP. COOPÉRATIVE AGRICOLE (Fusion)	3335
COOPÉRATIVE D'HABITATION BRIN DE VIE DE QUÉBEC (Constitution)	3334		
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ (Liquidation)	3331		
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE STE-ANNE DE ROQUEMAURE (Dissolution)	3331		
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE STE-ANNE DE ROQUEMAURE (Liquidation)	3331		
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ORCHIDÉE DE QUÉBEC (Constitution)	3334		
COOPÉRATIVE D'HABITATION LA COLOMBE (SUD-OUEST DE MONTRÉAL) (Constitution)	3334		
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE RÊVE POSSIBLE (Constitution)	3334		
COOPÉRATIVE D'HABITATION NORD-OUEST (Constitution)	3334		
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA			
AVIS DE QUALITÉ			
		Alphonsine Matte-Lépine	3336
		Daniel Bergeron	3336
		Jean Balcer	3336
		Louis Girard	3336
		Lucien Ladouceur	3336
		Marie Jeanne Boissy	3337
		Yvette Lachance	3337

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

COGESCO PARTNERSHIP 1986 AND COMPANY LIMITED	3337
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COGESCO 1986	3337
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BEL AIR ENR.	3337
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 1.	3337

CHANGEMENT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ALTON GOLDBLOOM	3337
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTÉE ST-HUBERT	3337
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ST-ELZÉAR	3338
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VICTORIA	3338

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DO MONT KEKEKO	3338
--------------------------------------	------

FORMATION

2645 DES OISEAUX, STE-ROSE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3338
---	------

330 BÉIQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
5685 DES FORGES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3338
5705 DES FORGES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3338
CENTRE COMMERCIAL ST-LAMBERT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339

GERLADES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3338
GOLDEN HOPE RESOURCES LIMITED PARTNERSHIP	3340
GRAMBY ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
IMMEUBLES PATRY, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
IMMEUBLES PIERRE BOUCHER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339

MAR-SHER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3340
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 1 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339

PROJET IMMOBILIER G.P. NO 1 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
---	------

PROJET IMMOBILIER G.P. NO 2 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
---	------

PROJET IMMOBILIER G.P. NO 3 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
---	------

PROJET IMMOBILIER G.P. NO 4 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
---	------

PROJET IMMOBILIER G.P. NO 5 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3339
---	------

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 39 BRUNSWICK	3340
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BARRAUTE	3340

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CONRAD-PELLETIER	3340
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MELIOR	3341

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BELLEVUE ENR.	3341
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE LN 1986	3340

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE YORBEAU 1986	3340
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES GOLDEN HOPE	3340

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TOURS DU PARC	3340
ST.LAMBERT COMMERCIAL CENTRE & COMPANY LIMITED	3339

COMMANDITAIRES

330 BÉIQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3341
-----------------------------------	------

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE CHARLEVOIX-MONTMORENCY (<i>Fusion</i>)	3342
---	------

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

VILLE DE ROUYN-NORANDA (<i>Fusion</i>)	3342
--	------

PROCLAMATIONS

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chibougamau sur le territoire de la ville de Chapais	3344
---	------

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	3345
---	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	3346
-------------------------------	------

VENTES PAR LICITATION

LAHAIE c. BOUDREAU <i>ET AL.</i>	3347
MORENCY c. BOLDDUC	3348

VENTES PAR SHÉRIF

BAIE-COMEAU

CAISSE POPULAIRE DE LES ESCOUMINS c. ST-GELAIS <i>ET AL.</i>	3348
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CLUB DE RACKETBALL MANICOUAGAN INC.	3348

BEAUCE

LA REINE c. POULIN <i>ET AL.</i>	3349
----------------------------------	------

DRUMMOND

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. LECLAIR	3349
--	------

JOLIETTE

ARMAND FECTEAU INC. c. J.-R. DUVAL & FILS LTÉE	3350
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROBILLARD	3351
PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE c. CHARBONNEAU <i>ET AL.</i>	3352

QUÉBEC

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. ROUSSEAU	3353
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CYR	3353
CAISSE POPULAIRE ST-JEAN-CHRYSOSTOME <i>ET AL.</i> c. COUTURE <i>ET AL.</i>	3353

CAUX-NADEAU c. YVES GERMAIN INC.	3355
OTIS c. POULIN <i>ET AL.</i>	3356
VILLE DE BEAUPORT c. BARRETTE	3356
VILLE DE BEAUPORT c. LES EMBELLISSEMENTS L.P.G. INC.	3357

RICHELIEU

SOLENO INC. c. FERME VERBEC INC.	3357
----------------------------------	------

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE D'ÉCONOMIE CELANESE COATICOOK c. DUBOIS	3361
---	------

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE D'HUDSON	3362
----------------	------

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Office franco-québécois pour la jeunesse

Je, Alexandre Stefanescu, secrétaire général, étant la plus haute autorité au sein de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, dont l'adresse est 1214, rue de la Montagne, Montréal, QC, H3G 1Z1, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Luc Richard, agent d'information, 1214, rue de la Montagne, tél.: 514-873-4255, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Montréal, le 29 avril 1986

46835

Le secrétaire général,
ALEXANDRE STEFANESCU

Avis divers

Commission scolaire Des Îlets

Rachat d'obligations

Avis que la Commission scolaire Des Îlets rachètera le 1^{er} août 1986, 11 000,00 \$ d'obligations choisies par tirage au sort.

Les obligations dont les numéros suivent sont rappelées pour paiement, sur présentation et cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} août 1986:

D008, D009, M201, M202, M206, M209, M215, M218, M223, M247, M259, M287.

Ces obligations font partie d'une émission au montant de 301 000 \$ datée du 1^{er} août 1969 (municipalité scolaire d'Orsainville)

Charlesbourg, le 19 juin 1986

46816

Le secrétaire général,
GAÉTAN GENOIS

Commission scolaire Les Écores

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale du Canada de l'émission désignée: « Commission scolaire Les Écores, émission de 513 000 \$ composée de 339 000 \$ d'obligations en série, 7,5 % échéant 1969/1978 et 174 000 \$ d'obligations à terme 20 ans, 7,5 % échéant 1988 de la Commission scolaire Les Écores, Laval, province de Québec, Canada ».

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Les Écores a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1^{er} septembre 1986, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe M, rachetables le 1^{er} septembre 1986 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

M-358, M-359, M-364, M-366, M-379, M-383, M-386, M-418, M-420, M-426, M-434, M-440, M-451, M-455, M-459, M-468, M-488, M-492, M-504, M-506.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie légale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1^{er} septembre 1986 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1^{er} septembre 1986.

Laval, le 30 avril 1986

46833

Le directeur général,
ACHILLE CORBO

Commission scolaire Les Écores

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale du Canada de l'émission désignée: « Commission scolaire de St-François-de-Laval, émission de 175 000 \$ composée de 87 000 \$ d'obligations en sé-

rie, 7,5 % échéant 1969/1978 et 88 000 \$ d'obligations à terme 20 ans, 7,5 % échéant 1988 de la Commission scolaire Les Écores, Laval, province de Québec, Canada ».

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Les Écores a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1^{er} août 1986, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe M, rachetables le 1^{er} août 1986 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

M-085, M-094, M-103, M-114, M-123, M-128, M-136, M-137, M-148, M-165.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie légale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1^{er} août 1986 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1^{er} août 1986.

Laval, le 30 avril 1986

Le directeur général,
ACHILLE CORBO

46834

Midland Insurance Company

Liquidation

Loi sur les compagnies d'assurance étrangères (S.R.C., 1970, c. 1-16, comme modifiée)

Loi sur les liquidations (S.R.C., 1970, c. W-10, comme modifiée)

Aux détenteurs de polices, aux demandeurs, aux créanciers, aux détenteurs d'actions et aux cotisants de la Midland Insurance Company:

La Cour suprême de l'Ontario a émis une ordonnance de liquidation contre Midland Insurance Company, dont l'argent principal au Canada était A. F. Sellars.

Vous êtes avisés qu'il est entendu qu'une déclaration des demandeurs et des créanciers sera remplie au départ

tement des assurances, conformément à l'article 169 de la Loi sur les liquidations (S.R.C., 1970, c. W-10 comme modifiée) au moins 30 jours après la date de la présente publication.

La liquidatrice,
COOPERS & LYBRAND LIMITED
145, King Street West
Toronto, Ontario
M5H 1V8

46838

Ville de Drummondville

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux stipulations de l'émission de 226 000 \$, datée du 1^{er} août 1968, à l'effet qu'une tranche de 17 000 \$ est rachetable par anticipation, la ville de Drummondville, suite à un tirage au sort, procédera le 1^{er} août 1986 au rachat des obligations portant les numéros suivants et totalisant 17 000 \$:

Dénomination de 1 000 \$:

M127, M128, M130, M133, M136, M138, M139, M142, M143, M145, M146, M147, M148, M150, M151, M152 et M155.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} août 1986 et devront être présentées pour remboursement aux endroits indiqués dans l'obligation, soit à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec.

Drummondville, le 20 juin 1986

415, rue Lindsay
Case postale 398
Drummondville, QC
J2B 6W3
tél.: 478-4111 (819)
46839

Le greffier adjoint,
JACQUES DIONNE

Ville de La Prairie

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux stipulations de l'émission d'obligations de 146 500 \$, datée du 1^{er} août 1968 à l'effet qu'une tranche de 27 000 \$ rachetable par anticipation, la ville de La Prairie, suite à un tirage au sort, procédera le 1^{er} août 1986, au rachat d'obligations dont les numéros sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M097, M101, M102, M103, M105, M106, M107, M109, M110, M111, M114, M115, M116, M117, M118, M119, M122, M123, M124, M125, M127, M132, M133, M136, M137, M138 et M140.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} août 1986 et que la valeur en capital de ces obligations sera versée à leurs détenteurs par toute succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce dans la province de Québec, sur remise desdites obligations, avec les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} août 1986 y attachés.

La Prairie, le 20 juin 1986

Le greffier,
GUY DUPRÉ

600, boulevard Sainte-Élisabeth
La Prairie, QC
J5R 1V1
tél.: 659-1947 (514)

46840

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Claude Lachapelle

Prenez avis que Claude Lachapelle, domicilié au 222, rue Prince-Arthur, appartement 3, Saint-Lambert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Claudais.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Longueuil, le 30 mai 1986

Les procureurs du requérant,
46733-26-2 LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS

Dede Maman

Prenez avis que Dede Maman, domicilié au 5681, avenue Edgemore, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de André Maman.

Montréal, le 2 juin 1986

46790-27-2

Le procureur du requérant,
SIDNEY COOPERSTEIN

Diane Dagenais

Prenez avis que Diane Dagenais, domiciliée au Pavillon Lacerte, Université Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Chartier.

Québec, le 2 juin 1986

46841-27-2

Les procureurs de la requérante,
PROULX, MARQUIS & ROY, avocats

Florent Savard

Prenez avis que Florent Savard, domicilié au 236, avenue Metcalfe, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Savard.

Westmount, le 21 mai 1986

46791-27-2

Le requérant,
FLORENT SAVARD

Germaine Larose

Prenez avis que Germaine Larose, domiciliée au 2137, rue Marie-Anne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Germaine Jeannine Larose.

Montréal, le 15 avril 1986

46734-26-2

Le procureur de la requérante,
MIREILLE PINARD

Gilles Boies

Prenez avis que Gilles Boies, domicilié au 2349, boulevard Henri-Bourassa, appartement 4, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat

lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Tremblay.

Québec, le 10 juin 1986

46842-27-2

Le requérant,
GILLES BOIES

Ginette Jolin

Prenez avis que Ginette Jolin, domiciliée au 618-B, rue Hugues, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Vanderman.

Fabreville, le 18 juin 1986

46843-27-2

La requérante,
GINETTE JOLIN

Jean Gagné dit Meunier

Prenez avis que Jean Gagné dit Meunier, domicilié au 18A, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Gagné.

Brossard, le 30 mai 1986

46767-26-2

Les procureurs du requérant,
LECLERC, ALIE ET BISSONNETTE,
avocats

Jeannette Lapointe

Prenez avis que Jeannette Lapointe, domiciliée au 3965, rue Maupassant, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Lapointe.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 19 juin 1986

46844-27-2

Le procureur de la requérante,
JEAN SAINT-PIERRE, *avocat*

Joseph Charles Denis Ratté

Prenez avis que Joseph Charles Denis Ratté, domicilié au 9, rue Goulet Est, Ville-Marie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Charles Denis Tremblay.

Rouyn, le 11 juin 1986

Les procureurs du requérant,
46792-27-2 LEMAY, LEMOINE, LAROCHE & MC LEAN

Joseph Théophile Pasteur

Prenez avis que Joseph Théophile Pasteur, domicilié au 1256, 1^{re} Avenue, Lac-Saint-Charles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaston Fortier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Québec, le 2 mai 1986

46793-27-2

Les procureurs du requérant,
BERGERON, LEMAY & BROCHU

Kenneth Patrick Zabizewski

Prenez avis que Kenneth Patrick Zabizewski, domicilié à boîte postale 232, Réserve indienne de Saint-Régis, district judiciaire de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kenneth Patrick Leaf.

Le nom et l'adresse de chaque personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête, Mary Gloria Tyo Zabizewski, Jennifer Leah et John Patrick Zabizewski, tous domiciliés et résidant au 805, avenue Ballantyne, Winnipeg, Manitoba.

Montréal, le 20 juin 1986

46845-27-2

Le procureur du requérant,
RITA DAGENAIS, *avocate*

Marie Hélène Sylvie Gaudreau-Rodrigue

Prenez avis que Marie Hélène Sylvie Gaudreau-Rodrigue, domiciliée au 3422, avenue Duval, appartement 114, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Hélène Sylvie Rodrigue.

Charlesbourg, le 12 juin 1986

La requérante,

MARIE HÉLÈNE SYLVIE GAUDREAU-RODRIGUE

46751-26-2

Marie Jeannine Jacqueline Marthe Vallée

Prenez avis que Marie Jeannine Jacqueline Marthe Vallée, domiciliée au 442, rang 2, Saint-Méthode, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannine Jacqueline Marthe Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Roberval, le 20 mai 1986

Les procureurs de la requérante,
SAVARD & LORANGER, *avocats*

46752-26-2

Marie Liliane Landry

Prenez avis que Marie Liliane Landry, domiciliée au 29, avenue du Pont, Saint-Thomas-Dydime, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Liliane Diane Landry.

Dolbeau, le 3 juin 1986

Les procureurs de la requérante,
POISSON & VACHON, *avocats*

46769-26-2

Marie-Ange Suzanne Collard

Prenez avis que Marie-Ange Suzanne Collard, domiciliée au 1005, rue Boily, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Ange Suzanne Pierrette Collard.

Chicoutimi, le 13 juin 1986

Le procureur de la requérante,
JEAN-PAUL COLLARD, *notaire*

46768-26-2

Monique Poirier

Prenez avis que Monique Poirier, domiciliée à Pointe-Basse, Havre-aux-Maisons, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monica Poirier.

Cap-aux-Meules, le 9 juin 1986

Le procureur de la requérante,
JEAN YANAKIS

46794-27-2

Ovila Moreau

Prenez avis que Ovila Moreau, domicilié au 4915, chemin Côte-Sainte-Catherine, appartement 11, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ovila Voyer.

Ce changement affectera aussi le nom des deux filles du requérant Denise et Lise.

Laval, le 14 mai 1986

Le procureur du requérant,
DANIEL MORIN, *avocat*

46735-26-2

Quoc-Cuong Do

Prenez avis que Quoc-Cuong Do, domicilié au 1160, rue Saint-Mathieu, appartement 1802, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eric Clay Do.

Montréal, le 19 juin 1986

Les procureurs du requérant,
ELFASSY, ROSE & ASSOCIÉS

46846-27-2

Rosabelle Savard

Prenez avis que Rosabelle Savard, domiciliée au 450, avenue Labrecque Sud, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Savard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 7 mai 1986

Le procureur de la requérante,
MICHEL LAPOINTE, *notaire*

46753-26-2

Sandra Antonella Erika Gabrielle Girard

Prenez avis que Sandra Antonella Erika Gabrielle Girard, domiciliée au 2115, boulevard Saint-Louis, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sandra Alexandra Antonella Erika Gabrielle Girard.

Trois-Rivières, le 17 juin 1986

46795-27-2 *Le procureur de la requérante,*
JACQUES DESAULNIERS

Sheldon Schlimper

Prenez avis que Sheldon Schlimper, domicilié au 239, boulevard Deguire, appartement 716, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shaun Sheldon Schlimper.

Montréal, le 26 mai 1986

46736-26-2 *Le procureur du requérant,*
PETER LIGHT

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003669-860

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ANGELA MEROU, domiciliée au 2350, boulevard Édouard-Montpetit, appartement 12216, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Angela Merou, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157 *Le greffier adjoint,*
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003742-865

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BENITO JOSEPH, domicilié au 3440, rue Durocher, appartement 406, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Benito Joseph, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157 *Le greffier adjoint,*
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003747-864

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CARLOS MONTANES, domicilié au 2080, avenue Lincoln, appartement 26, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Carlos Montanes, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157 *Le greffier adjoint,*
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003664-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANNY MARKOVITCH, domicilié au 762, rue des Saules Est, Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Danny Markovitch, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

157

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003666-866

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DAVID LEVITAN, domicilié au 3842, avenue Hôtel-de-Ville, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à David Levitan, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 juin 1986

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

157

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003730-860

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DIANE LAPORTE, domiciliée au 8555, 24^e Avenue, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Diane Laporte, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 juin 1986

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

157

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003712-868

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARC THALES, domicilié au 383, rue Desmarchais, appartement 1, Longueuil, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Marc Thales, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

157

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003714-864

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARK BOWEN, domicilié au 260, boulevard Alexis-Nihon, appartement 106, Saint-Laurent, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Mark Bowen, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-001943-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MIGUEL CHEW, domicilié au 1211, rue Saint-Hubert, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Miguel Chew, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003713-866

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre MONIQUE PROVOST, domiciliée au 4600, rue Rivard, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Monique Provost, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003715-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAGET NORMANDIN, domiciliée au 3450, rue Drummond, appartement 1117, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Paget Normandin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
 CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003728-864

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RAFI ACKARIAN, domicilié au 155, rue Deguire, appartement 906, Saint-Laurent, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Rafi Ackarian, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003731-858

LÉ PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SUSAN DOSKAS, domiciliée au 700, rue Egan, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Susan Doskas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003711-860

LÉ PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre THEODORE NKOA TSI-MI, domicilié au 1825, rue Sainte-Rose, appartement 320, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Theodore Nkoa Tsimi, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 12 juin 1986

157

Le greffier adjoint,
CHRISTIANE C. RENAUD

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2414-5435 2414-5435 QUÉBEC INC.	1986 04 28	Charlevoix
2414-7662 2414-7662 QUÉBEC INC.	1986 05 01	Trois-Rivières
2416-1077 2416-1077 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-1085 2416-1085 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-1358 2416-1358 QUÉBEC INC.	1986 05 08	Drummond
2416-1366 2416-1366 QUÉBEC INC.	1986 05 08	Drummond
2416-1374 2416-1374 QUÉBEC INC.	1986 05 08	Drummond
2416-1762 2416-1762 QUÉBEC INC.	1986 05 01	Montréal
2416-1788 2416-1788 QUÉBEC INC.	1986 05 01	Longueuil
2416-2000 2416-2000 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-2018 2416-2018 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-2026 2416-2026 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-2034 2416-2034 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-2042 2416-2042 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-2059 2416-2059 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-2067 2416-2067 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-2075 2416-2075 QUÉBEC INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-5268 2416-5268 QUÉBEC INC.	1986 05 22	Chicoutimi
2416-5276 2416-5276 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Labelle
2416-5292 2416-5292 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Labelle
2416-6480 2416-6480 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2416-6498 2416-6498 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Québec
2416-6928 2416-6928 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Richelieu
2416-6993 2416-6993 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Québec
2416-7488 2416-7488 QUÉBEC INC.	1986 05 22	Saint-François
2416-7496 2416-7496 QUÉBEC INC.	1986 05 22	Saint-François
2416-7504 2416-7504 QUÉBEC INC.	1986 05 22	Saint-François
2416-7512 2416-7512 QUÉBEC INC.	1986 05 22	Chicoutimi
2416-7520 2416-7520 QUÉBEC INC.	1986 05 22	Alma
2416-8213 2416-8213 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Longueuil
2416-8601 2416-8601 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Gaspé
2416-8619 2416-8619 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Gaspé
2416-8627 2416-8627 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Québec
2416-8650 2416-8650 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Kamouraska
2416-8676 2416-8676 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-8684 2416-8684 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Saint-François
2416-9237 2416-9237 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Québec
2416-9252 2416-9252 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Montréal
2416-9344 2416-9344 QUÉBEC INC.	1986 05 30	Québec
2416-9559 2416-9559 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Arthabaska
2416-9567 2416-9567 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Joliette
2416-9625 2416-9625 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Charlevoix
2416-9674 2416-9674 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Beauce
2416-9690 2416-9690 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Labelle
2416-9963 2416-9963 QUÉBEC INC.	1986 05 30	Arthabaska
2416-9971 2416-9971 QUÉBEC INC.	1986 05 30	Arthabaska
2416-9989 2416-9989 QUÉBEC INC.	1986 05 30	Arthabaska
2437-3086 2437-3086 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Terrebonne
2437-3110 2437-3110 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Montréal
2437-3136 2437-3136 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Montréal
2437-3201 2437-3201 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Saint-François
2437-3219 2437-3219 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Beauharnois
2437-3268 2437-3268 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Montréal
2437-3342 2437-3342 QUÉBEC INC.	1986 05 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-3417 2437-3417 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Longueuil
2437-3425 2437-3425 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Joliette
2437-3474 2437-3474 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3482 2437-3482 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Iberville
2437-3490 2437-3490 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3508 2437-3508 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3532 2437-3532 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3649 2437-3649 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3656 2437-3656 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3680 2437-3680 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Laval
2437-3698 2437-3698 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3706 2437-3706 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3730 2437-3730 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Longueuil
2437-3748 2437-3748 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Longueuil
2437-3763 2437-3763 QUÉBEC INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3896 2437-3896 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Longueuil
2437-3904 2437-3904 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Longueuil
2437-3912 2437-3912 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-3961 2437-3961 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-3995 2437-3995 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4001 2437-4001 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4019 2437-4019 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Chicoutimi
2437-4035 2437-4035 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4043 2437-4043 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4134 2437-4134 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Longueuil
2437-4209 2437-4209 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4217 2437-4217 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Laval
2437-4225 2437-4225 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4233 2437-4233 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4241 2437-4241 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4258 2437-4258 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4266 2437-4266 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4274 2437-4274 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4282 2437-4282 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4290 2437-4290 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4308 2437-4308 QUÉBEC INC.	1986 05 27	Abitibi
2437-4316 2437-4316 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4324 2437-4324 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-4357 2437-4357 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Longueuil
2437-4365 2437-4365 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Longueuil
2437-4373 2437-4373 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4381 2437-4381 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4399 2437-4399 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4407 2437-4407 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4415 2437-4415 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4423 2437-4423 QUÉBEC INC.	1986 06 01	Iberville
2437-4431 2437-4431 QUÉBEC INC.	1986 06 01	Iberville
2437-4449 2437-4449 QUÉBEC INC.	1986 06 01	Iberville
2437-4456 2437-4456 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Québec
2437-4639 2437-4639 QUÉBEC INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4837 2437-4837 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Montréal
2437-4845 2437-4845 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Montréal
2437-4878 2437-4878 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Hull
2437-5008 2437-5008 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Montréal
2437-5115 2437-5115 QUÉBEC INC.	1986 05 29	Montréal
2437-5222 2437-5222 QUÉBEC INC.	1986 05 30	Montréal
2437-3094 ACCESSOIRES LAURY INC.	1986 05 23	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-3128 AGENCE ARTISTIQUE PLÉIADES INC.	1986 05 23	Montréal
2437-4696 ALPHA-MÉDIX INC.	1986 05 28	Montréal
2416-8486 AMBULANCE J. BOUCHARD & FILS LTÉE	1986 05 30	Québec
2437-3318 AMUSEMENTS UNIS INC.	1986 05 27	Iberville
2437-3433 ANDRÉ AUBIN CONSTRUCTION INC.	1986 05 26	Laval
2437-4464 ANDRÉ & ANDRÉ INSTALLATION INC.	1986 05 28	Beauharnois
2437-4985 AR-DU RÉNOVATIONS INC.	1986 05 28	Montréal
2416-6977 LES ASSURANCES JEAN LANDRY INC.	1986 05 31	Frontenac
2416-8304 LES AUTOMOBILES VEILLEUX ET RAYMOND INC.	1986 05 28	Trois-Rivières
2416-9492 LE BAR LA RELACHE TROIS-RIVIÈRES INC.	1986 05 26	Trois-Rivières
2414-5500 BAR SALADE INC.	1986 04 29	Québec
2437-3235 BAR SALON AU MINIMUM INC.	1986 05 23	Iberville
2437-4563 BOILY MARKETING LTÉE	1986 05 27	Montréal
2416-9351 BOUCHERIE BO-BOEUF INC.	1986 05 30	Québec
2437-4621 BOUCHERIE JEAN-GUY SOUCY INC.	1986 06 01	Iberville
2416-6233 BOUCHERIE LORD (1986) INC.	1986 05 21	Saint-Maurice
2437-5214 BOUTIQUE CHARMANTE + INC.	1986 05 29	Montréal
2437-3193 BOUTIQUE FRANCINE SERGERIE INC.	1986 05 26	Longueuil
2416-8734 BOUTIQUE LA CHAMAILLE INC.	1986 05 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-5230 BRASSARD, LEBLANC, PLAMONDON INC.	1986 05 30	Montréal
2416-9229 BUREAUTIQUE 2020 INC.	1986 05 27	Québec
2416-8221 BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC.	1986 05 26	Beauce
2437-2922 B.T. CÉRAMIQUES INC.	1986 05 23	Montréal
2416-9013 CAFÉ EUROPÉEN INC.	1986 05 22	Montréal
2437-3920 CAROLE DULAC LTÉE	1986 05 23	Montréal
2437-3334 CARRIÈRES STE-MARIE LTÉE	1986 05 23	Montréal
2416-8460 CARROSSERIES ST-GERVAIS INC.	1986 05 30	Montmagny
2414-7548 CARROSSIERS BOUDREAU & BEAUVOLSK INC.	1986 05 01	Iberville
2437-4779 CENTRE DE L'AUTOMOBILE LEMOYNE INC.	1986 05 28	Longueuil
2416-5250 CENTRE DE RÉNOVATION MAURICE JALBERT INC.	1986 05 23	Montmagny
2416-2166 CENTRE DE SERVICES À LA CONSTRUCTION DE BEAUCE INC.	1986 05 09	Beauce
2416-0426 CENTRE DU PNEU NAPIERVILLE INC.	1986 05 06	Iberville
2416-8171 CENTRE DU SPORT MOTORISÉS SAG-LAC INC.	1986 05 26	Alma
2437-3607 CENTRE VISUEL ST-PIERRE DE SOREL INC.	1986 05 26	Richelieu
2416-6449 CHAUSSURES KOALA INC.	1986 05 27	Trois-Rivières
2416-8049 CLICHE, MONTMINY & ASSOCIÉS INC.	1986 05 23	Québec
2437-4712 CLINIQUE D'HOMÉOPATHIE ET DE MÉDECINE NATURELLE MÉTROPOLITAINE INC.	1986 05 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-8031 CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE Y.B. INC.	1986 05 23	Frontenac
2416-8080 CLINIQUE MÉDICALE AYRE (1986) INC. <i>AYRE MEDICAL CLINIC (1986) INC.</i>	1986 05 22	Montréal
2416-9120 CLINIQUE VÉTÉRAINAIRE DE MONT-JOLI (1986) INC.	1986 05 23	Rimouski
2437-4795 COFFRAGE M. FAFARD INC.	1986 05 28	Joliette
2416-9377 LE COIN DE LA PATATE INC.	1986 05 30	Québec
2437-4167 COMMUNICATION GLOBALE COMPTON INC.	1986 05 27	Saint-François
2415-9428 LA COMPAGNIE INVENTRONIQUE LTÉE	1986 04 30	Montréal
2437-4886 COMPLEXE ST-CHARLES INC.	1986 05 29	Longueuil
2416-8296 LES CONCEPTS PHOTOPUB INC.	1986 05 29	Québec
2416-6951 CONFECTION CLAUDE INC.	1986 05 23	Richelieu
2437-4688 CONFECTION QUATRE-SAISONS INC.	1986 05 28	Saint-François
2416-9054 CONSTRUCTIONS ANDRÉ MORIN INC.	1986 05 23	Saint-Hyacinthe
2416-8635 LES CONSTRUCTIONS J.G. LAROCHE INC.	1986 05 28	Québec
2437-3979 LES CONSTRUCTIONS MICHEL GUAY INC.	1986 05 27	Joliette
2416-8205 CONSTRUCTIONS ROGER FOURNIER INC.	1986 05 27	Montréal
2416-9153 CONSTRUCTION FERNAND ANCTIL INC.	1986 05 23	Arthabaska
2437-3383 CONSTRUCTION MADJID INC. <i>MADJID CONSTRUCTION INC.</i>	1986 05 26	Montréal
2437-3250 CONSTRUCTION R.CARDINAL INC.	1986 05 23	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-3839 LES CONSULTANTS C. HARVIE INC.	1986 05 26	Bedford
2437-3151 LES CONSULTANTS EN GESTION RICON INC.	1986 05 21	Montréal
2437-4068 CORDEAU ET DUBOIS INC.	1986 05 27	Bedford
2437-3581 LA CORPORATION D'ACIER OMEGA LTÉE	1986 05 23	Montréal
2437-4506 CORPORATION GUEULBEC	1986 05 28	Laval
2437-3771 COURRIER P.R. INC. <i>P.R. COURIER INC.</i>	1986 05 26	Montréal
2416-5326 COUVREX (1986) INC.	1986 05 26	Chicoutimi
2416-9021 COUVRE-PLANCHERS CHAMPLAIN CARRIER INC.	1986 05 22	Montréal
2437-3854 CO-DE-RE INC.	1986 05 26	Terrebonne
2437-3243 LES CRÉATIONS VIRGINIE INC.	1986 05 23	Terrebonne
2416-9278 LES CUIRS DESROCHERS INC.	1986 05 29	Frontenac
2437-4753 LES DÉBUSQUEUSES LAFRENIÈRE INC.	1986 05 28	Saint-Maurice
2416-5367 LES DÉBUSQUEUSES MÉNARD & FRÈRES INC.	1986 05 26	Abitibi
2416-9104 DENKEN INC.	1986 05 23	Mingan
2416-6506 DÉPANNEUR JACQUES FOURNIER INC.	1986 05 27	Rimouski
2416-1127 DÉPANNEUR SERVI-POINTE LTÉE	1986 05 07	Mingan
2437-3185 DESCAU CANADA LTÉE	1986 05 23	Montréal
2416-8775 DÉVELOPPEMENT JACQUES ISABELLE INC.	1986 05 30	Saint-François
2437-2930 LES DISTRIBUTIONS ANDRÉ DESJARDINS & FILS INC.	1986 05 23	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-8247 LES DISTRIBUTIONS J.M. COMEAU INC.	1986 05 26	Hull
2416-5334 DISTRIBUTIONS PLASTI-PLUS INC.	1986 05 26	Québec
2437-4126 DISTRIBUTION MÉCANIQUE M.G. INC.	1986 05 27	Montréal
2437-3821 DOLMEN CONSTRUCTION INC.	1986 05 26	Longueuil
2437-5206 DORIS CHAGNON EXCAVATION INC.	1986 05 28	Bedford
2416-8668 DRAG-0-NET INC.	1986 05 28	Terrebonne
2437-4605 DRUMINICK INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4613 D.W.S. AUTOMOBILE INC.	1986 05 28	Longueuil
2437-5164 ÉBÉNISTERIE CLAUDE OUELLETTE INC.	1986 05 28	Longueuil
2416-8452 ÉCOLE DE CONDUITE BONNEVILLE GAGNON INC.	1986 05 30	Frontenac
2437-5198 ÉLECTRICITÉ D'AUTO ROSEMONT INC.	1986 05 28	Montréal
2437-4100 ÉLECTRO - FRIGO INC.	1986 05 27	Longueuil
2437-3623 ENCANS VALCOURT INC.	1986 05 26	Bedford
2437-2344 ENEYDA ALUMINIUM INC. <i>ENEYDA ALUMINUM INC.</i>	1986 05 20	Montréal
2416-6464 ENTREPÔTS GRUTMAN (1986) LTÉE	1986 05 27	Joliette
2416-9138 ENTREPRISES ARMAND JEANSON INC.	1986 05 23	Saint-François
2416-5318 LES ENTREPRISES BEAUX-TOITS INC.	1986 05 26	Québec
2416-8239 LES ENTREPRISES COMMERCIALES ARC-EN-CIEL INC.	1986 05 26	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-8692 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION A.M.G.F. INC.	1986 05 29	Québec
2437-3466 LES ENTREPRISES DE LA RELÈVE INC.	1986 05 26	Joliette
2416-8551 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES DELISLES & BOULÉ INC.	1986 05 22	Abitibi
2416-0806 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES R.M.B. INC.	1986 05 06	Rimouski
2437-3409 LES ENTREPRISES FRANCINE BRUNET INC.	1986 05 26	Montréal
2416-8197 LES ENTREPRISES F. CARBONNEAU INC.	1986 05 27	Beauce
2416-8577 LES ENTREPRISES F. MARTEL INC.	1986 05 26	Québec
2416-8742 LES ENTREPRISES GASTON LACHANCE INC.	1986 05 29	Québec
2416-8189 LES ENTREPRISES LOMI INC.	1986 05 27	Québec
2416-9641 LES ENTREPRISES MICHEL LAURENDEAU INC.	1986 05 26	Bedford
2437-3359 LES ENTREPRISES MICHEL ROBILLARD TRANSPORT INC.	1986 05 23	Joliette
2437-4092 LES ENTREPRISES PARBOU INC.	1986 05 27	Longueuil
2416-8353 LES ENTREPRISES ROBERT & ANDRÉ DEMERS INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4852 ENTREPRISES R.P. DUVAL INC.	1986 05 29	Richelieu
2437-3888 ENTREPRISES SERAM INC.	1986 05 26	Montréal
2437-3797 ÉPANDAGE DE PIERRE C.M. INC.	1986 05 26	Joliette
2437-4159 ÉPICERIE ADONIS INC.	1986 05 27	Montréal
2437-3755 ÉPICERIE BUSSIÈRES & HUBERT INC.	1986 05 26	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-8254 ÉPICERIE CHICHESTER INC. CHICHESTER GROCERY INC.	1986 05 26	Pontiac
2437-4894 ESTI-QUANT INTERNATIONAL INC.	1986 05 29	Laval
2437-3367 ÉVASION SOLEIL INC.	1986 05 27	Laval
2416-9146 EXCAVATION MARCEL GUÉRARD INC.	1986 05 23	Frontenac
2416-8718 LES EXPÉDITIONS D.R. INC.	1986 05 28	Beauce
2437-3938 EXPERTISE MÉDICALE GOSSELIN INC.	1986 05 26	Longueuil
2416-8494 FERME BOUTINIÈRE INC.	1986 05 30	Beauce
2416-5284 FERME JOCELYN RHEAULT INC.	1986 05 23	Trois-Rivières
2416-9286 FERME JOSEPH AIMÉ BLAIS INC.	1986 05 29	Montmagny
2416-9328 FERME J.L. BERNIER INC.	1986 05 30	Beauce
2416-8056 FERME PERSIL INC.	1986 05 21	Kamouraska
2416-9633 FERME YVES ET COLETTE GAGNÉ INC.	1986 05 26	Bedford
2416-9500 FERNAND FORGUES & ASSOCIÉS INC.	1986 05 26	Arthabaska
2416-8122 FERNAND HÉBERT TRANSPORT INC.	1986 05 26	Québec
2437-3540 FERRARIA ET MANATA MÉCANIQUE INC.	1986 05 26	Montréal
2437-4514 FIBRE DE VERRE ST-LOUIS INC.	1986 05 28	Beauharnois
2416-6431 FILMOVIE INC.	1986 05 26	Québec
2416-6241 LA FONDUE DE BAIE COMEAU INC.	1986 05 21	Baie Comeau
2416-6472 LES FORAGES SONDEX INC.	1986 05 27	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-9294 FORESTERIE B.T. INC.	1986 05 28	Abitibi
2416-5359 FORESTERIE JOWILL INC.	1986 05 26	Abitibi
2414-4982 FRAMIO INC.	1986 04 29	Trois-Rivières
2416-5870 LES FRITES À CHANTAL INC.	1986 05 16	Joliette
2416-7637 GARAGE BOURQUE ET JOMPHE INC.	1986 05 22	Mingan
2416-6266 GARAGE RÉJEAN MEUNIER INC.	1986 05 22	Saint-Hyacinthe
2416-7538 GARAGE RONALD THÉRIEN (1986) INC.	1986 05 22	Terrebonne
2437-3805 GARDERIE LES ARCS-EN-CIEL FRANLOU INC.	1986 05 26	Saint-Hyacinthe
2416-8064 GÉRARD PAGÉ (1986) INC.	1986 05 21	Roberval
2437-3722 GESTIONS FARCO LTÉE <i>FARCO HOLDINGS LTD.</i>	1986 05 26	Montréal
2437-3169 LES GESTIONS GIUSEPPE BORSELLINO LTÉE	1986 05 23	Montréal
2416-6225 LES GESTIONS M.R. ROY INC.	1986 05 21	Frontenac
2437-3672 GESTION ACTION SELECT INC.	1986 05 26	Longueuil
2437-3052 GESTION ALABY INC. <i>ALABY MANAGEMENT INC.</i>	1986 05 23	Longueuil
2416-9260 GESTION ALVI INC.	1986 05 27	Beauce
2437-4597 GESTION AVEREL INC.	1986 05 28	Montréal
2416-9302 GESTION BBGL INC.	1986 05 30	Québec
2416-6514 GESTION B.E.M. INC.	1986 05 27	Frontenac
2416-8767 GESTION COOK ET THIBEAU INC.	1986 05 29	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-9658 GESTION FRANCIA INC.	1986 05 26	Saint-Hyacinthe
2416-7603 GESTION FRANCIS DECHAMPLAIN INC.	1986 05 22	Longueuil
2416-8585 GESTION GEST-CAN INC.	1986 05 26	Québec
2437-4761 GESTION G. GAUTHIER INC.	1986 05 28	Montréal
2416-0301 GESTION HUGUES BOISVERT INC.	1986 05 02	Joliette
2416-7587 GESTION IMMOBILIÈRE BERGELAC INC.	1986 05 22	Rouyn-Noranda
2437-4662 GESTION IMMOBILIÈRE S.F. FORESTIER INC. <i>S.F. FORESTIER BUILDING MANAGEMENT INC.</i>	1986 05 28	Montréal
2416-9088 GESTION JEAN-CLAUDE BILODEAU INC.	1986 05 23	Beauce
2416-8502 GESTION JOS. RACINE INC.	1986 05 30	Québec
2416-1044 GESTION J.G.D. INC.	1986 05 05	Saint-François
2416-8130 GESTION M. LABONTÉ INC.	1986 05 22	Rimouski
2437-5024 GESTION NOVELCO INC.	1986 05 29	Montréal
2437-3276 GESTION PENTABEC INC.	1986 05 23	Montréal
2437-3144 GESTION R.Y. MÉNARD INC.	1986 05 23	Bedford
2416-1051 GESTION SARCK INC.	1986 05 05	Baie-Comeau
2437-3557 GIGNAC TRANSPORT INC.	1986 05 23	Trois-Rivières
2416-3842 LE GÎTE DU PIONNIER INC.	1986 05 08	Baie Comeau
2416-0285 GRANITE CANUSA INC.	1986 05 02	Saint-François
2437-5149 LE GRILL TERRASSE INC.	1986 05 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-4787 LES GROSSISTES EN FRUITS ET LÉGUMES ST-LAURENT INC. <i>ST-LAURENT FRUIT & VEGETABLE WHOLESALEERS INC.</i>	1986 05 28	Montréal
2437-3631 LE GROUPE DU COIN DE ST-CAMILLE INC.	1986 05 26	Saint-François
2416-8445 GROUPE VOYAGE CONSEIL CANADA INC.	1986 05 30	Chicoutimi
2437-5180 G.L.E. TRANSPORT INC.	1986 05 29	Iberville
2437-4027 LES HABITATIONS DENAL INC.	1986 05 27	Montréal
2437-3615 L'HOMME CHIC INC.	1986 05 26	Québec
2416-8569 L'HOTELLERIE DU VIEUX-PORT INC.	1986 05 26	Laval
2416-6423 LES HUILES SANI MOBILE INC.	1986 05 26	Québec
2437-4803 HY-TECH PERFORMANCE INC.	1986 05 28	Joliette
2416-7645 LES IMMEUBLES A.C. HUBERT INC.	1986 05 22	Gaspé
2437-3516 LES IMMEUBLES CHEMIN ST-JEAN INC.	1986 05 26	Montréal
2416-6936 LES IMMEUBLES G. GAGNÉ INC.	1986 05 23	Québec
2437-4332 LES IMMEUBLES ILJIN INC. <i>ILJIN REALTIES INC.</i>	1986 05 28	Montréal
2416-8437 LES IMMEUBLES JACALD INC.	1986 05 30	Québec
2416-9245 LES IMMEUBLES MANOIR SEIGNEURIAL INC.	1986 05 27	Beauce
2416-9666 IMPRIMERIE ANDRÉ 456 INC.	1986 05 26	Iberville
2416-8288 IMPRIMERIE COMUNIK INC.	1986 05 28	Beauce
2437-4522 IMPRIMORAMA INC.	1986 05 28	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-4555 INFORMATIQUE D.B.D. INC.	1986 05 27	Iberville
2437-3326 LES INVESTISSEMENTS MEGEVE INC.	1986 05 23	Joliette
2437-3847 INVESTISSEMENTS PAPRIS INC. <i>PAPRIS INVESTMENTS INC.</i>	1986 05 26	Montréal
2416-9161 INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE FINANCIER 2001 INC.	1986 05 26	Trois-Rivières
2437-4811 JANOR TRANSPORT LTÉE	1986 05 28	Beauharnois
2416-5300 JEAN BERNARD BEAUDRY & ASSOCIÉS INC.	1986 05 26	Saint-Hyacinthe
2416-6944 JEAN GIROUX & ASSOCIÉS, COURTIER INC.	1986 06 01	Québec
2416-8163 JOBIN ET ARSENAULT INC.	1986 05 27	Québec
2416-8262 JOCELYNE ET JOSEPH LESSARD INC.	1986 05 26	Iberville
2416-8320 JOSEPH SAVARD INC.	1986 05 27	Chicoutimi
2416-8114 J.Y. PELLETIER TRANSPORT INC.	1986 05 22	Laval
2416-7546 J. CAMPBELL GROSSISTE EN VIANDES INC.	1986 05 22	Joliette
2437-5370 KASACOR DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LTÉE	1986 05 30	Montréal
2437-5131 LANIEL (CANTINES) INC.	1986 05 28	Iberville
2416-7629 LATMEG INC.	1986 05 22	Mégantic
2416-6985 LÉO-PAUL GARNEAU ÉLECTRICIEN INC.	1986 05 31	Frontenac
2416-9179 LUMINAIRE LUST-RO INC.	1986 05 26	Beauce
2414-5773 LYN DAVIGNON INTERNATIONAL INC.	1986 05 07	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-3524 MAÇONNERIE S.N. INC.	1986 05 26	Terrebonne
2416-8759 MAGUY TRANSPORT INC.	1986 05 29	Montmagny
2416-6209 MALILU ÉLECTRONIQUE INC.	1986 05 23	Arthabaska
2437-4860 MARCHÉ D'ALIMENTATION YVES CHALIFOUX INC.	1986 05 29	Montréal
2416-9195 MARCHÉ F. & C. DAIGNEAULT INC.	1986 05 26	Drummond
2416-9310 MARC-ANDRÉ POUR HOMMES INC.	1986 05 30	Québec
2416-6456 MARC COSSETTE & ASSOCIÉS (ST-JEAN) INC.	1986 05 27	Montréal
2437-3177 MESO-SPEC INC.	1986 05 23	Longueuil
2437-3813 MÉTAL Z.M. INC.	1986 05 26	Montréal
2437-4084 MEUBLES ONIGER/ORIENT-ART INC.	1986 05 27	Laval
2416-9187 MEUBLES PIERRE BERGERON JR. INC.	1986 05 26	Rimouski
2416-7561 MOTEL AU BEC FIN (1986) INC.	1986 05 22	Kamouraska
2416-9112 MOTEL DES ÉCORCES (1986) INC.	1986 05 23	Labelle
2437-3375 M.R.E. CONSULTANTS INC.	1986 05 26	Arthabaska
2416-9583 NETTOYEUR SUPÉRIEUR MCMILLAN INC.	1986 05 26	Abitibi
2437-3946 NORMAND DUCLOS INC.	1986 05 26	Longueuil
2416-9609 NORMATEL INC.	1986 05 26	Québec
2415-9907 NOTRE PLACE DU PARC DAVIGNON INC.	1986 05 02	Beauharnois
2437-3102 NOVE DESIGN INC.	1986 05 23	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-8783 OUTILLAGE VALCOURT INC.	1986 05 30	Bedford
2437-3227 PARZAG MICRO-SYSTÈMES INC.	1986 05 23	Longueuil
2416-9617 PÂTISSERIE DIÈTE INC.	1986 05 26	Québec
2416-9062 PEINTURE L.T.R. INC.	1986 06 01	Baie Comeau
2437-4340 PHOTO LEVERT (LONGUEUIL) INC.	1986 05 28	Longueuil
2437-3789 PIERRE & MARTIN BOURDELAIS INC.	1986 05 26	Joliette
2414-7555 PISCICULTURE DU MONT HAM-SUD INC.	1986 05 01	Saint-François
2437-4704 LES PISCINES PREMIUM INC. <i>PREMIUM SWIMMING POOLS INC.</i>	1986 05 28	Montréal
2416-9096 PIZZERIA DEMERS INC.	1986 05 23	Saint-François
2437-4589 LES PLACEMENTS MAUCAM LTÉE	1986 05 28	Laval
2416-8338 PLURIGESTION INC.	1986 05 28	Québec
2416-9526 POLISSAGE RIVE - SUD INC.	1986 05 26	Longueuil
2416-8700 LES PRODUCTIONS DU KANGOUROU INC.	1986 05 29	Québec
2416-9047 PRODUCTIONS JUCOM INC.	1986 05 23	Saint-Hyacinthe
2437-3714 PRODUCTIONS LAURENTIDES INC.	1986 05 26	Terrebonne
2437-3664 LES PRODUITS INOVCO CANADA LTÉE	1986 05 26	Laval
2416-8429 PROGRÈS INTERNATIONAL ET FUTUR DESIGN INC.	1986 05 30	Québec
2437-3565 LES PROMOTIONS L.M.G. INC.	1986 05 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-4472 PROMOTIONS RE-MA INC.	1986 05 28	Saint-François
2437-4498 PUBLICITÉ ARA INC.	1986 05 28	Montréal
2437-3599 P. VONGAS INC.	1986 05 26	Montréal
2437-4654 QUEVILLON, DOYLE & ASSOCIÉS INC.	1986 05 28	Longueuil
2416-8007 QUINCAILLERIE CÔTÉ INC.	1986 05 23	Québec
2416-8155 RANCH CHEZ ROBERT (1986) INC.	1986 05 27	Québec
2416-2620 RAYNALD ASSELIN INC.	1986 05 05	Kamouraska
2416-8510 RECTO VERS ART INC.	1986 05 30	Québec
2416-9211 RÉCUPÉRATION F.C.D.F. INC.	1986 05 27	Beauce
2416-8270 REGARD KIT INC.	1986 05 26	Chicoutimi
2437-4720 REMORQUES ODYSÉE INC.	1986 05 28	Montréal
2416-8023 RÉNOVATIONS MAUMAR INC.	1986 05 21	Terrebonne
2416-7553 RESI-MOB INC.	1986 05 22	Drummond
2416-9070 RESTAURANT-THÉÂTRE LA SEIGNEURIE BOISBRIAND INC.	1986 06 01	Saint-Jérôme
2437-4050 RESTAURANT CASA RAPHAËL INC.	1986 05 27	Montréal
2416-6258 RESTAURANT M.A. INC.	1986 05 22	Baie Comeau
2416-7611 RESTAURANT PIZZA ROYALE (1986) INC.	1986 05 22	Baie-Comeau
2416-8312 RESTAURANT RÉGAL CHINOIS (1986) INC.	1986 05 26	Rimouski
2437-3987 ROGO MANAGEMENT INC.	1986 05 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2416-9534 R.L.M. ÉLECTRIQUE INC.	1986 05 26	Joliette
2416-8643 R. DESAUTELS SPORTS INC.	1986 05 28	Longueuil
2437-4746 SABLAGE ET PEINTURE ARCAND INC.	1986 05 28	Joliette
2416-0269 SALON D'ESTHÉTIQUE BLANCHE-NEIGE INC.	1986 05 02	Trois-Rivières
2437-3862 SALON PIERRE ELLE & LUI INC.	1986 05 26	Longueuil
2416-1028 SANI-BLANC INC.	1986 05 02	Montréal
2416-5342 SANI MOBILE ABITIBI INC.	1986 05 26	Québec
2437-3300 SÉCHOIRS FARNHAM INC.	1986 05 23	Bedford
2437-4902 LES SERVICES ÉLECTRONIQUES D.J. INC.	1986 05 29	Laval
2416-8478 SERVICES EN TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DE CHARLEVOIX INC.	1986 05 30	Charlevoix
2437-3441 LES SERVICES FINANCIERS REDA & ASSOCIÉS INC. <i>REDA & ASSOCIATES FINANCIAL SERVICES INC.</i>	1986 05 26	Montréal
2437-4548 SERVICES IMMOBILIERS INVEXTRIE LTÉE	1986 05 27	Saint-François
2437-4142 SERVICE DE REMBOURRAGE M.C. INC.	1986 05 27	Laval
2437-3458 SEVICES DE BUREAU ET GESTION LARJAY INC. <i>LARJAY OFFICE AND MANAGEMENT SERVICES INC.</i>	1986 05 26	Montréal
2416-8106 SIMO TRANSPORT INC.	1986 05 22	Arthabaska
2437-3391 LA SOCIÉTÉ ARCHAMBEIL INC.	1986 05 26	Montréal
2437-4670 LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AUDET-LEGAULT INC.	1986 05 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-4118 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉTUDES TECHNIQUES SOGENET INC.	1986 05 27	Montréal
2416-5037 SOCIÉTÉ NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER ST-JACQUES ET CHARBONNEAU INC.	1986 05 14	Terrebonne
2437-4530 SPORTS ONYX INC.	1986 05 28	Montréal
2416-6969 STE-CROIX TRANSPORT INC.	1986 05 23	Québec
2437-3284 SUPERMARCHÉ MASSON INC.	1986 05 23	Montréal
2416-8098 SURPLUS MICHAUD INC.	1986 05 26	Kamouraska
2416-0814 LES SYLVICULTURES J.B. INC.	1986 05 06	Rimouski
2416-8411 S.B.G. ÉLECTRIQUE INC.	1986 05 30	Roberval
2437-3292 S D I IMPORT-EXPORT LTÉE	1986 05 23	Laval
2437-5172 TAILLEUR «LE FAVORI» INC.	1986 06 01	Montréal
2437-3870 TECHNO-SURFACES INC.	1986 05 26	Laval
2437-3953 TÉLÉ-CONCEPT MONTRÉAL INC.	1986 07 01	Montréal
2416-8593 TERRASSEMENT MCKINLEY INC.	1986 05 26	Québec
2437-4571 LES TEXTILES CATHAY (CANADA) INC. <i>CATHAY TEXTILES (CANADA) INC.</i>	1986 05 27	Montréal
2416-3891 TRANSPORT DUFOUR A. LÉVESQUE INC.	1986 05 09	Baie Comeau
2416-8346 TRANSPORT D. BOUILLON INC.	1986 05 27	Kamouraska
2416-7579 TRANSPORT FENBEC INC.	1986 05 22	Beauce
2416-8072 TRANSPORT FORESTIER JED INC.	1986 05 22	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2437-4738 TRANSPORT G.S. INC. G.S. TRANSPORT INC.	1986 05 28	Laval
2437-4480 TRANSPORT JACQUES BOILY INC.	1986 05 28	Labelle
2416-8361 TRANSPORT MARCEL GUILLEMETTE INC.	1986 05 29	Québec
2437-4191 TRANSPORT MICHEL RABOUIN INC.	1986 05 27	Montréal
2437-4829 TRANSPORT RIOTINE LTÉE	1986 05 28	Laval
2416-2612 TRANSYBEL INC.	1986 05 05	Montmagny
2437-4175 TREMBLAY ET PILOTE (1986) INC.	1986 05 27	Chicoutimi
2416-1101 TRICOTS VICTORIAVILLE INC.	1986 05 07	Arthabaska
2416-8015 USINAGE DE PRÉCISION T.G. INC.	1986 05 23	Québec
2437-4183 VÉLO MATHA INC.	1986 05 27	Joliette
2416-8726 LES VÉTÉRIES INC.	1986 05 28	Québec
2437-4076 VIE EN ESTRIE INC.	1986 05 27	Saint-François
2437-3573 VIVANTI IMPORTATIONS POUR HOMMES INC.	1986 05 26	Montréal
2416-9005 YVON ROUSSEL TRANSPORT INC.	1986 05 22	Saint-Hyacinthe

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1159-0643 ALBERT TURMEL INC.	1969 05 08	1986 05 23	
1366-5286 LES ATELIERS MOBILES J.P.D. INC.	1975 08 11	1986 05 23	LES INVESTISSEMENTS J.P.D. INC.
1120-0896 AU COQ RICO INC.	1966 09 01	1986 05 26	
1135-4271 BOUTIQUE JACQUE CHAMPOUX INC.	1969 04 08	1986 05 29	
1337-2396 CANSPEC INC.	1973 02 07	1986 05 26	1337-2396 QUÉBEC INC.
1235-5988 CLINIQUE MÉDICALE AYRE INC.	1970 06 03	1986 05 22	1235-5988 QUÉBEC INC.
1370-8995 COMMERÇANT DES PEAUX SHEFFREN LTÉE	1975 01 08	1986 05 23	
1286-0607 CORPORATION DE TISSUS ET LAINAGE	1942 07 18	1986 05 28	
1252-3882 DESLAURIERS & FRÈRES TRANSPORT LIMITÉE	1953 06 20	1986 05 26	
1509-4501 DOUCET & DOUCET (1977) LTÉE	1977 12 12	1986 05 27	
1474-4312 LES ÉDITIONS BOMART LTÉE	1977 02 21	1986 05 21	
1641-4203 ENTREPRISES NORTEC INC.	1980 02 01	1986 05 26	
1283-8983 ENTREPRISES SERCA INC.	1967 02 28	1986 05 20	
1217-4520 ÉQUIPEMENT POIRIER INC.	1971 11 17	1986 05 26	
1364-9017 LE FOURNISSEUR DE L'ATHLÈTE SHERBROOKE INC.	1975 07 29	1986 05 01	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1363-8416 GARAGE RAYMOND LACHANCE INC.	1975 05 30	1986 04 28	
1348-0074 GERMAIN LEFEBVRE & ASSOCIÉS INC.	1972 06 19	1986 05 23	
1347-3996 GESTION G. LEFEBVRE INC.	1972 06 19	1986 05 23	
1261-9896 LES INDUSTRIES J. GARDNER LTÉE	1967 12 19	1986 05 23	
1629-2823 LES INVESTISSEMENTS SEPTEMBRE INC.	1978 08 23	1986 05 26	
1503-5983 J.C. RIVET, BIJOUTIER INC.	1976 05 25	1986 05 26	
1364-1790 LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	1975 06 12	1986 05 31	
1334-0591 LOCATION ATRIUM INC.	1973 03 30	1986 05 29	
1208-6187 MÉCANIQUE J.C.T. INC.	1971 03 03	1986 05 27	
1636-9779 LES PLACAGES MONTMAGNY INC.	1979 06 12	1986 05 22	
1356-1626 PLACEMENTS MAURICE LACASSE INC.	1974 04 26	1986 05 27	
1324-9248 PLOMBERIE ANDRÉ AUDY INC.	1972 06 08	1986 05 27	
1116-8028 LES PRODUITS D'EMBALLAGE D'ALUMINIUM LIMITÉE	1953 04 20	1986 05 20	GESTION RAGOLD INC. RAGOLD HOLDINGS INC.
1639-8497 RENDEZ-VOUS DE LA COUTURIÈRE ST-DONAT INC.	1979 10 30	1986 04 30	TABAGIE GÉRALD ST-DENIS INC.
1336-3635 SUCHUM INC.	1973 08 03	1986 04 24	
1377-4161 S.N. LAZARUS & CO. LTD.	1950 05 09	1986 03 17	1377-4161 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1286-6299 TREND REALTIES (1961) LTD.	1961 12 20	1986 05 28	CORPORATION INTERNATIONALE RTCO RTCO INTERNATIONAL CORPORATION
1511-1966 YVON ROY, ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN INC.	1978 02 16	1986 05 22	GESTION YVON ROY INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

156

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2416-9997 HALTE DES ROUTIERS GILL INC. GILL TRUCK PLAZA INC.	HALTE DES ROUTIERS GILL INC. SOCIÉTÉ DE GESTION PARÉO LTÉE	1986 06 01	Québec
2416-8379 INFORMATIQUE M.A.C. INC.	INFORMATIQUE M.A.C. INC. TENUE DE LIVRES MONT-ROYAL INC. MINI-TRAINS LAVAL INC.	1986 06 01	Montréal
2416-8403 LÉO CAUCHON LTÉE	LÉO CAUCHON LTÉE LES PLACEMENTS DE L'ORVERT INC.	1986 05 30	Québec
2416-9401 LES PROPRIÉTÉS CYRILLE LA- BELLE LTÉE	LES PROPRIÉTÉS CYRILLE LA- BELLE LTÉE CYRILLE LABELLE & CIE LTÉE	1986 06 01	Richelieu

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

156

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-8950 1860-8950 QUÉBEC INC.	1982 09 01	1986 05 28	de la dénomination sociale: LA NOUVELLE DE SHERBROOKE INC.
2159-6309 2159-6309 QUÉBEC INC.	1983 08 31	1986 05 01	1) de la dénomination sociale: L'ÉQUIPE MICHEL COIFFURE INC. 2) du district: Laval
2163-6311 2163-6311 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1986 05 21	de la dénomination sociale: SANCOMAT INC.
2168-8593 2168-8593 QUÉBEC INC.	1984 04 12	1986 05 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2309-9161 2309-9161 QUÉBEC INC.	1984 09 07	1986 04 30	du capital-actions
2314-4777 2314-4777 QUÉBEC INC.	1984 12 27	1986 05 22	du district: Saint-François
2315-1459 2315-1459 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1986 05 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES VIDÉO POLYFILM INC.
2318-9608 2318-9608 QUÉBEC INC.	1985 04 09	1986 05 26	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE C.C.V. INC.
2321-6286 2321-6286 QUÉBEC INC.	1985 05 29	1986 05 02	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS P.M.I. INC.
2323-4347 2323-4347 QUÉBEC INC.	1985 07 02	1986 05 02	de la dénomination sociale: BAR LAITIER CÔTÉ ET FILLES INC.
2324-5699 2324-5699 QUÉBEC INC.	1985 07 26	1986 05 27	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2324-6663 2324-6663 QUÉBEC INC.	1985 07 30	1986 05 23	1) de la dénomination sociale: LES SYSTÈMES DE MAINTENANCE COVEX INC. 2) du district: Montréal 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2330-8208 2330-8208 QUÉBEC INC.	1985 11 21	1986 05 02	de la dénomination sociale: LOCATION B. DUPONT LTÉE
2331-3653 2331-3653 QUÉBEC INC.	1985 11 29	1986 05 22	de la dénomination sociale: P. & M. ENTRETIEN DE PELOUSES INC.
2331-4404 2331-4404 QUÉBEC INC.	1985 11 29	1986 05 22	de la dénomination sociale: PIERRE GARANT INC.
2331-8454 2331-8454 QUÉBEC INC.	1985 12 10	1986 05 26	du district: Longueuil
2332-6572 2332-6572 QUÉBEC INC.	1985 12 20	1986 05 28	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ROBERT CHARETTE INC. 2) du district: Joliette
2332-8784 2332-8784 QUÉBEC INC.	1985 12 19	1986 04 30	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CLÉMENT PELLETIER INC.
2334-5879 2334-5879 QUÉBEC INC.	1986 01 30	1986 05 27	1) de la dénomination sociale: LES GESTIONS ETCOVIE INC. 2) du district: Terrebonne
2411-8507 2411-8507 QUÉBEC INC.	1986 02 11	1986 05 23	du district: Saint-Hubert
2412-1345 2412-1345 QUÉBEC INC.	1986 02 19	1986 05 22	de la dénomination sociale: LES ALIMENTS KIRAVI INC. KIRAVI FOODS INC.
2412-3598 2412-3598 QUÉBEC INC.	1986 02 19	1986 05 22	de la dénomination sociale: GESTION ET MARKETING F.A. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2412-9157 2412-9157 QUÉBEC INC.	1986 02 28	1986 05 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2413-2250 2413-2250 QUÉBEC INC.	1986 03 13	1986 05 28	du capital-actions
2413-4306 2413-4306 QUÉBEC INC.	1986 03 18	1986 05 27	1) de la dénomination sociale: CENTRE DE LOCATION AZTEC (1986) INC. 2) du district: Beauharnois
2414-2036 2414-2036 QUÉBEC INC.	1986 03 27	1986 05 27	de la dénomination sociale: RÉNOVATION FERMONT INC.
2415-9162 2415-9162 QUÉBEC INC.	1986 05 13	1986 05 28	du capital-actions
2416-0186 2416-0186 QUÉBEC INC.	1986 05 07	1986 05 29	1) de la dénomination sociale: LABO PORTNEUF INC. 2) du capital-actions
2416-5466 2416-5466 QUÉBEC INC.	1986 05 16	1986 05 26	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES R. BLAIS INC.
2434-1554 2434-1554 QUÉBEC INC.	1986 01 06	1986 05 21	de la dénomination sociale: TOURS CINQUIÈME SAISON (OUTREMONT) INC.
2434-6942 2434-6942 QUÉBEC INC.	1986 03 11	1986 05 30	1) de la dénomination sociale: GARAGE MICHEL PAQUET INC. 2) du capital-actions
2434-7064 2434-7064 QUÉBEC INC.	1986 04 14	1986 05 22	de la dénomination sociale: EXCAVATION G. GALIPEAU INC.
2435-8616 2435-8616 QUÉBEC INC.	1986 04 18	1986 05 20	du district: Richelieu
2435-8715 2435-8715 QUÉBEC INC.	1986 04 18	1986 05 21	du district: Laval
2436-7112 2436-7112 QUÉBEC INC.	1986 05 06	1986 05 20	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2436-7161 2436-7161 QUÉBEC INC.	1986 05 06	1986 05 16	du district: Laval
2436-7294 2436-7294 QUÉBEC INC.	1986 05 06	1986 05 21	du district: Laval
2436-7310 2436-7310 QUÉBEC INC.	1986 05 06	1986 05 20	du district: Mingan
2436-7393 2436-7393 QUÉBEC INC.	1986 05 06	1986 05 20	1) de la dénomination sociale: FORMATION ACADEMIQUE MONIC ST-JEAN INC. 2) du district: Longueuil
2436-8094 2436-8094 QUÉBEC INC.	1986 05 02	1986 05 22	du district: Saint-François
2436-8110 2436-8110 QUÉBEC INC.	1986 05 02	1986 05 23	du district: Longueuil
2412-7979 ACRYLIQUE LE-BO INC.	1986 02 26	1986 05 22	du district: Frontenac
1101-6490 LES ALIMENTS VICTORY INC.	1962 03 26	1986 05 27	du capital-actions
2334-3262 ANIMÉDUQ (1986) INC.	1986 01 23	1986 04 30	1) de la dénomination sociale: ANIMÉDUC (1986) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1859-6023 ARTISANAT JEAN-PIERRE INC.	1982 07 13	1986 05 27	de la dénomination sociale: LES ASSURANCES JEAN PIERRE TREMBLAY INC.
1506-8919 LES ATELIERS GRAPHIQUES DU HAUT-RICHELIEU INC.	1977 09 09	1986 05 27	du capital-actions
1844-1113 LES BONBONS FOURNIER ET FRÈRES 2000 INC.	1981 03 10	1986 05 06	de la dénomination sociale: LES GESTIONS FERNAND DURAND INC.
2331-5864 B.C. ÉLECTRONIQUE INC.	1985 11 26	1986 05 23	du capital-actions
2152-0473 CENTRE DENTAIRE PIE IX INC.	1983 02 25	1986 05 21	de la dénomination sociale: PROLABO DENTAIRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2313-0958 CENTRE D'HÉBERGEMENT VAL-AURICIE INC.	1984 11 27	1986 05 26	de la dénomination sociale: 2313-0958 QUÉBEC INC.
2323-0121 LES CHALETS DE MONT-ROLLAND INC.	1085 06 21	1986 95 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2315-9940 CLUB VOYAGES 03 INC.	1985 01 30	1986 05 28	de la dénomination sociale: 2315-9940 QUÉBEC INC.
1211-9988 CRÉATIONS DU VAGABOND INC.	1971 05 07	1986 05 23	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2170-9217 DISRIBUTION FURESBO INC.	1984 05 30	1986 05 21	1) de la dénomination sociale: LITERIE DRUMMOND (1986) LTÉE DRUMMOND BEDDING (1986) LTD. 2) du district: Drummond 3) du capital-actions
1849-8766 DOMAINE DU POULET AUBÉ INC.	1981 08 28	1986 05 27	de la dénomination sociale: DOMAINE DU PORC ST-JULES INC.
2314-2052 DUBÉ & VIEL INC.	1984 12 18	1986 05 20	de la dénomination sociale: STRUCTURES PHILBEC INC.
1854-0229 DUMAS, SCOTT, TREMBLAY INC.	1982 01 13	1986 05 28	de la dénomination sociale: DUMAS, TREMBLAY, LASALLE INC.
1848-8924 ENTREPÔT PUBLIC FRIGORIFIQUE DE L'EST (1981) INC.	1981 07 29	1986 05 21	du capital-actions
2310-5463 LES ENTREPRISES AUX MILLE SERVICES INC.	1984 10 11	1986 05 13	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES SUPER PROPP INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-2231 ENTREPRISES ST-GEORGES DROUIN INC.	1981 08 10	1986 05 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MILLOIT INC.
2169-4237 LES ENTREPRISES SYLVICOLES FORESTER-ICI INC.	1984 04 25	1986 04 30	1) de la dénomination sociale: GAZON PLUS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10 ,
2167-2571 ÉPICERIE INTER VILLAGE INC.	1984 03 08	1986 05 28	1) de la dénomination sociale: LES PRODUITS CRUSTA (1986) INC. 2) du district: Québec
1364-0974 LES ÉQUIPEMENTS HARDY INC.	1975 06 11	1986 05 23	du capital-actions
1364-0974 LES ÉQUIPEMENTS HARDY INC.	1975 06 11	1986 05 23	du capital-actions
1863-8460 ESCOMPTE POUR ENFANTS A.Y.M. INC.	1982 12 01	1986 05 27	de la dénomination sociale: ESCOMPTE POUR ENFANTS CARNAVAL INC. CARNIVAL CHILDREN'S DISCOUNT INC.
1462-3102 FERME LA POULE HARDIE INC.	1975 10 01	1986 05 22	du district: Trois-Rivières
1643-1801 GÉRARD PAGÉ INC.	1980 03 28	1986 05 21	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS GÉRARD PAGÉ INC.
2416-6514 GESTION B.E.M. INC.	1986 05 27	1986 05 29	du capital-actions
1864-9137 GESTION VENANT CARON INC.	1982 12 21	1986 05 28	du capital-actions
1846-4024 GILLES LONGPRÉ & ASSOCIÉS, COURTIERS EN ASSURANCE-VIE INC.	1981 05 13	1986 04 22	du district: Terrebonne
1466-9956 HÔTEL PLAZA MARIEVILLE INC.	1976 05 10	1986 05 28	de la dénomination sociale: GESTIONS IMMOBILIÈRES PLAZA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1463-1972 LES HUILES LAMONTAGNE INC.	1975 12 16	1986 05 26	du capital-actions
2435-9333 LES IMMEUBLES MAGENTA INC.	1986 04 21	1986 05 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1199-5842 IMPRIMERIE GUILLEMETTE INC.	1970 06 16	1986 05 29	du capital-actions
1237-4583 LES INDUSTRIES AVICOLES DE BEDFORD LIMITÉE	1959 09 04	1986 05 22	du district: Trois-Rivières
2436-1388 INFO-STRUCTURE MONTRÉAL INC.	1986 04 25	1986 05 23	des dispositions
2151-8451 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES A.R.B. INC.	1983 02 23	1986 05 02	du district: Saint-Hyacinthe
1267-8447 JACQUES MARTIN & FILS INC.	1971 05 21	1986 05 20	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1846-3323 J.C. COOPER ET ASSOCIÉS INC.	1981 05 11	1986 05 28	de la dénomination sociale: J.C. COOPER ET ASSOCIÉS INC. J.C. COOPER AND ASSOCIATES INC.
1638-9405 LACASSE & FRÈRES LIMITÉE	1979 10 01	1986 05 21	de la dénomination sociale: LACASSE INC.
1370-8656 LACOPAR INC.	1974 12 30	1986 05 26	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 5
1170-2578 LE MAGASIN DES AVICULTEURS INC.	1958 11 05	1986 05 22	du district: Trois-Rivières
1154-5845 MANUFACTURE DE LAMBTON LTÉE	1946 05 27	1986 05 27	du capital-actions
1206-5215 MATÉRIAUX PARÉ INC.	1971 05 18	1986 05 30	du capital-actions
2153-9499 MODES RASPOUTINE INC.	1983 04 22	1986 05 26	du capital-actions
2317-1077 PACHAT MODE INC.	1985 02 22	1986 05 23	du district: Saint-François

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2171-6824 PLACEMENTS HUNA INC.	1984 06 18	1986 05 28	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS KLONAC INC.
2334-6299 POISSONNERIE DE LA BAIE INC.	1986 01 30	1986 05 27	du capital-actions
1645-0686 PRO-MEUBLES INC.	1980 06 03	1986 05 23	du capital-actions
2164-2350 REMEL INC.	1983 12 28	1986 05 27	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE PURDEL INC. 2) du district: Rimouski 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 21
2334-5168 RESSOURCES PÉTROBEC INC.	1986 01 28	1986 05 21	de la dénomination sociale: EXPLORATION OXFORD INC. OXFORD EXPLORATION INC.
1362-8615 ROLAND MICHEL INC.	1975 04 14	1986 05 29	du capital-actions
1464-8737 SÉCURITÉ ET INVESTIGATION PERCON INC.	1976 02 19	1986 05 28	du capital-actions
1327-6944 SERVICE DE CHAUFFAGE VICTORIAVILLE INC.	1970 10 26	1986 05 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1848-1580 SPINO CONSTRUCTION CIE LTÉE	1981 07 01	1986 05 23	du capital-actions
1642-4889 TOLIVIC INC.	1980 03 20	1986 05 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2331-8462 TRAITEMENT DES EAUX POSEIDON INC.	1985 12 10	1986 05 26	du district: Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2416-5789 ASPREC INC.	1986 05 28	927, Notre-Dame, Donnacona
2416-7231 ASSOCIATION AQUATIQUE DES SPORTS ET LOISIRS DE LA PISCINE OUELLETTE	1986 05 27	707, 75 ^e Avenue, LaSalle
2416-5797 ASSOCIATION CULTURELLE L'ESCALE INC.	1986 05 30	6790, rue Beauséjour, Charlesbourg
2416-7843 ASSOCIATION DAME-MARIENS ET DAME-MARIENNES AU QUÉBEC (A D D A Q)	1986 05 27	685, St-Rock, appartement 2, Montréal
2416-7272 ASSOCIATION DES CHALIFOUR CHALIFOUX CHALUFOUR INC.	1986 05 29	1210, avenue du Séminaire, Pa- villon Casault, Sainte-Foy
2416-7223 L'ASSOCIATION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE SAINTE-FOY INC.	1986 05 27	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
2416-7793 ASSOCIATION MARKETING DE GROULX INC.	1986 05 27	100, rue Duquet, Sainte-Thérèse
2416-7769 ASSOCIATION MOTO-TOURISME DE LAC-AUX-SABLES	1986 05 27	Lac-aux-Sables
2416-7850 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE APPLIQUÉE AU TEXTE	1986 05 27	4073, St-Hubert, Montréal
2416-7314 CAFÉ JEUNESSE DE CHICOUTIMI INC.	1986 05 30	Chicoutimi
2411-9778 CENTRE CANADO-HAÏTIEN DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	1986 05 30	660, Villeray-Est, Montréal
2414-6128 CENTRE DE DÉPANNAGE «L'INTERMÈDE»	1986 05 27	Saint-Hilaire

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2416-7819 CENTRE DE TENNIS DE ST-GEORGES DE CHAMPLAIN INC.	1986 05 27	561, 103 ^e Avenue, Saint-Georges de Champlain
2416-3024 CENTRE KARAKAN KARAKAN CENTER	1986 05 30	7, avenue du Parc, Châteauguay
2416-7827 CLUB CYCLISTE RIVE-SUD	1986 05 27	905, du Belvédère, Saint-Nicolas
2416-7918 CLUB DES AMIS DE L'ART DE SAINTE-FOY INC.	1986 05 30	141, rue Notre-Dame-des- Victoires, Sainte-Foy
2416-7835 CLUB OPTIMISTE DE MANSEAU	1986 05 27	Manseau
2416-7900 CLUB RAYONS D'OR DE LA SARRE	1986 05 30	272, rue du Bord de l'Eau ouest, La Sarre
2416-7181 LES COMPAGNARDS	1986 05 27	35, Principale, Saint-Médard
2416-7884 D-TROIS-PIERRES	1986 05 29	21269, boulevard Guin ouest, Pierrefonds
2416-3123 ÉCOLE DE SPIRITUALITÉ «LA DEMEURE»	1986 05 30	4333A, rue Buies, Saint-Léonard
2416-7868 LES ÉDITIONS LE RENOUVEAU CHARLESBOURG INC.	1986 05 27	1645, 80 ^e Rue est, Charlesbourg
2416-7330 FÉDÉRATION DES RODDEURS DU QUÉBEC	1986 05 30	1350, Lyonnais, Charlesbourg
2416-7751 FONDATION PME GESTION INC.	1986 05 27	5255, avenue Decelles, Montréal
2414-7951 LA HALTE-GARDERIE CHEZ MADAME COU-COU	1986 05 27	Longueuil
2416-7199 LIGUE DE BALLE-MOLLE «L'EXPRESS»	1986 05 27	1900, rue Vézina, appartement 5, Québec
2416-7322 ORGANISATION DU HOCKEY MINEUR POINTE-LÉVY INC.	1986 05 30	29, Vincent Chagnon, Lévis

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2416-7744 LES PUBLICATIONS QUÉBEC FRANÇAIS	1986 05 27	2323, boulevard du Versant nord, bureau 211, Sainte-Foy
2416-7801 LES ROUTIERS BAIE-COMEAU INC.	1986 05 27	6, Plessis, Baie-Comeau
2416-4741 LES SÉMINAIRES BB'S DU QUÉBEC	1986 05 30	2125, rue Royale, Trois-Rivières
2416-7348 SOCIÉTÉ DE GESTION V.V.F. ST-ÉTIENNE	1986 05 30	42, rue Tremblay, Petit-Saguenay
2411-9752 TECNICA (CANADA) INC.	1986 05 30	5140, rue Mentana, app. 1, Montréal
2411-9448 THÉÂTRE DES CASCADES	1986 05 28	2, chemin du Canal, Pointe-des-Cascades
2416-7777 TREMPLEIN TRAVAIL VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC.	1986 05 27	Amqui

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

156

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2172-4307 ANIMEDUC INC.	1984 07 19	1986 05 28	1) de la dénomination sociale: JEUX ÉDUCATIFS DE SENNE- TERRE INC. 2) de la valeur des biens immobiliers
2173-3985 L'ASSOCIATION DES PRÉPOSÉS À L'OU- TILLAGE MUNICIPAL (L'A.P.O.M.)	1984 09 04	1986 05 28	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES PROFES- SIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2173-6186 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PAYEURS	1984 08 24	1986 05 28	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES GESTION- NAIRES EN RÉMUNÉRATION DU QUÉBEC
2316-2266 ASSOCIATION TOURISTIQUE DE GRON- DINES INC.	1985 03 19	1986 05 30	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION TOURISTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DE GRONDINES INC. 2) des objets 3) des dispositions
1211-4922 ATELIER PROTÉGÉ LE FIL D'ARIANE, INC.	1971 03 02	1986 05 30	des objets
1211-4922 ATELIER PROTÉGÉ LE FIL D'ARIANE, INC.	1971 03 02	1986 05 30	de la dénomination sociale: ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.
2173-3266 AUBERGE DU PETIT POTAGER	1984 09 07	1986 05 28	1) des objets 2) des dispositions
2159-3728 LE CARREFOUR DES PETITS SOLEILS INC.	1984 01 27	1986 05 28	1) des objets 2) des dispositions
2170-0257 CENTRE COMMUNAUTAIRE PETITE BOURGOGNE	1984 07 16	1986 05 28	des objets
1507-6003 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE ST- HUBERT	1977 10 11	1986 05 28	des objets
1647-8984 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-ADOLPHE D'HOWARD	1980 09 19	1986 05 28	du nombre des administrateurs: 9
1639-2862 CLUB DE SKI MONT BELLEVUE INC.	1979 10 05	1986 05 28	de la dénomination sociale: CLUB DE SKI ALPIN DE SHER- BROOKE INC.
1461-7658 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC	1975 12 19	1986 05 30	1) des objets 2) des dispositions
1476-8550 COMQUAT INC.	1977 04 22	1986 05 30	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1249-6923 LE CONSEIL DE PLANNING SOCIAL DE PONTIAC INC.	1971 06 14	1986 05 26	de la valeur des biens immobiliers
1508-8768 CORPORATION CAMP ST-PAUL INC.	1977 11 21	1986 05 30	1) de la dénomination sociale: CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE 2) du siège social:
2330-7747 LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE MIME DE MONTRÉAL INC.	1985 11 21	1986 05 28	des objets
2170-7088 FONDATION DE L'INSTITUTION DES SOURDS DE MONTRÉAL	1984 08 30	1986 05 28	1) de la dénomination sociale: FONDATION DE L'INSTITUT RAYMOND-DEWAR 2) des objets 3) des dispositions
2320-5594 FONDATION LANTÉRIENNE INC.	1985 08 22	1986 05 28	1) du siège social: 2) de la valeur des biens immobiliers
1360-4384 LES RÉGATES DE VALLEYFIELD INC.	1974 11 26	1986 05 28	de la valeur des biens immobiliers
2334-4864 SALON DES AÎNÉS DE LA HAUTE-YAMASKA	1986 01 29	1986 05 28	de la dénomination sociale: SALON DES RETRAITÉS DE LA HAUTE-YAMASKA

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1254-6925 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1254-6925 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 16 mai 1986

46796

Le secrétaire,
JEAN LOUIS GATIEN

1864-6315 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1864-6315 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 10 juin 1986

46797

Le procureur de la compagnie,
GILLES VILLENEUVE, *notaire*

BEAULIEU FACTUM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BEAULIEU FACTUM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1986

46798

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS ROBILLARD

BIO-VITA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIO-VITA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juin 1986

46799

Pour la compagnie,
DENISE POIRIER

BURTON FITCH & CIE. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BURTON FITCH & CIE. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mai 1986

46800

Le secrétaire,
BEULAH FITCH

**CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE ÉPICIERS
UNIS MÉTRO-RICHELIEU INC., DIVISION
BOEUF MÉRITE QUÉBEC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU INC., DIVISION BOEUF MÉRITE QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Neufchâtel, le 12 juin 1986

46801

Pour la compagnie,
CLAUDE ASSELIN

COMITÉ DU CINQUANTENAIRE DE CLÉRICY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DU CINQUANTENAIRE DE CLÉRICY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cléricy, le 9 juin 1986

46827

La secrétaire,
CHANTAL ARCAND

EXTINCTEURS CLAUDE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXTINCTEURS CLAUDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mississauga, le 22 mai 1986

46802

Le président,
BRIAN CRONIN

INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE D'ÉLECTRO-ACUPUNCTURE DE MONTRÉAL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE D'ÉLECTRO-ACUPUNCTURE DE MONTRÉAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1986

46803

Pour la compagnie,
JEAN LACHAT

JARDINS GREENFIELD PARK INC. GREENFIELD PARK GARDENS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JARDINS GREENFIELD PARK INC.—GREENFIELD PARK GARDENS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1986

Les procureurs de la compagnie,
DE GRANDPRÉ, GODIN, PAQUETTE, LASNIER
& ALARY

46804

ENTREPRISES KRITIKOS & VERGADOS INC. KRITIKOS & VERGADOS ENTERPRISES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES KRITIKOS & VERGADOS INC.—KRITIKOS & VERGADOS ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juin 1986

46805

Le procureur de la compagnie,
WILLIAM B. MAUER

HÉBERGEMENT ST-ANTOINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÉBERGEMENT ST-ANTOINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 16 juin 1986

46821

Pour la compagnie,
JEAN-CLAUDE FONTAINE

LE CODEC DE CAP-CHAT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CODEC DE CAP-CHAT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Chat, le 23 mai 1986

46806

Pour la compagnie,
JOSÉE ROY

LES AMIS DES VOISINS DE LAVAL INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMIS DES VOISINS DE LAVAL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 7 avril 1986

46807

La secrétaire,
SUSAN FOURNEL

LES CARRIÈRES INTER COMTÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CARRIÈRES INTER COMTÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 11 juin 1986

46808

Le secrétaire,
YVES MAILHOT

LES COFFRAGES 2000 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES COFFRAGES 2000 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bernières, le 13 juin 1986

46809

Le président,
ANTOINE CÔTÉ

LES IMMEUBLES STE-LUCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES STE-LUCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 2 juin 1986

46828

Le secrétaire,
JEAN GIRARD

LES RAPIDES DE CLÉRICY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RAPIDES DE CLÉRICY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cléricy, le 9 juin 1986

46829

La secrétaire,
CHANTAL ARCAND

LIGUE DE HOCKEY JUNIOR C MÉGANTIC FRONTENAC INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE HOCKEY JUNIOR C MÉGANTIC FRONTENAC INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Coleraine, le 26 mai 1986

46810

Le président,
CLAUDE GRENIER

MAISONS MOBILES WATERLOO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISONS MOBILES WATERLOO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 16 juin 1986

46811

Le secrétaire-trésorier,
DANIEL DAIGLE

MAURICE DUBOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAURICE DUBOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1986

46812

Le secrétaire,
DENYS PELLETIER

OPÉRA DE CHAMBRE DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OPÉRA DE CHAMBRE DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 juin 1986

46822

Pour la compagnie,
GILLES TREMBLAY

PROLOVEK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PROLOVEK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gatineau, le 12 juin 1986

46823

Pour la compagnie,
DE SALE GAUTHIER

SILENCIEUX C.M.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SILENCIEUX C.M.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 17 juin 1986

46824

Les procureurs de la compagnie,
GENDREAU, PELLETIER & ASSOCIÉS

RÉPARATIONS STÉRÉO ET RADIO D'AUTO SAMA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉPARATIONS STÉRÉO ET RADIO D'AUTO SAMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juin 1986

46813

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

SOCIÉTÉ DE GESTION EN CONSTRUCTION (QUÉ.) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION EN CONSTRUCTION (QUÉ.) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bernard, le 4 juin 1986

46831

Le président,
CAMILLE LUSSIER

RESTAURANT LA STATION ST-MARTIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LA STATION ST-MARTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 juin 1986

46814

Le procureur de la compagnie,
PIERRE GAUCHER, notaire

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS GARDEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS GARDEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juin 1986

46815

Le procureur de la compagnie,
DAVID LITNER, C.R.

SID-MYER DRESS CO. (1964) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SID-MYER DRESS CO. (1964) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 janvier 1986

46830

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

SUNEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SUNEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 avril 1986

46825

Les procureurs de la compagnie,
GEOFFRION, BOIVIN, JETTÉ & ASSOCIÉS

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1362-9134 * ASTROTURF INDUSTRIES, INC.	1986 04 25

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

156

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2477-1628 ** PREMIÈRE RESSOURCE DU PACIFIQUE INC.	1986 05 22	M. Guy E. Boisvert, 1420, rue Sherbrooke ouest, bureau 900, Montréal	1420, rue Sherbrooke ouest, bureau 900, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

156

Coopératives — Loi sur les

ARTISAN ST-JEAN-PORT-JOLI

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « ARTISAN ST-JEAN-PORT-JOLI », tenue le 17 mars 1986, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les syndicats coopératifs et de la Loi sur la liquidation des compa-

gnies et que monsieur Charles Fortin soit nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

158

ASSOCIATION COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-COEUR-DE-MARIE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des

opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 7 mai 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

BOULANGERIE COOPÉRATIVE DE L'ASCENSION

Avis est donné que « BOULANGERIE COOPÉRATIVE DE L'ASCENSION », dont le siège social était situé à L'Ascension, a été dissoute, le 20 mai 1986, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

158

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DALMAS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 7 mai 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE RIVIÈRE-BLEUE

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE RIVIÈRE-BLEUE », tenue le 6 avril 1986, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que messieurs Adrien Dumont, Aldège Bossé et Gérard Fréchette soient nommés liquidateurs.

158

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL », tenue le 4 mars 1986, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Maurice Beauchamp soit nommé liquidateur.

158

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU RICHELIEU

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 26 janvier 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

**CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION
« VITAL » DE VICTORIAVILLE**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION « VITAL » DE VICTORIAVILLE », tenue le 21 avril 1986, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que Mmes Lise Blanchette, Francine Bergeron et M. Daniel Villemure soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

158

**COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION
AGRICOLE DE REMIGNY**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION AGRICOLE DE REMIGNY », tenue le 3 novembre 1985, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que madame Claudette Gratton, messieurs Gilles Bruneau et Louis Daoust soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

158

**COOPÉRATIVE AGRO-ALIMENTAIRE DES
VALLÉES OUTAOUAIS-LAURENTIDES**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

158

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE
RIVIÈRE-ÉTERNITÉ**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ », tenue le 13 novembre 85, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que Mmes Marlène Gagné, Anna Gagné et monsieur Alain Gagné soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

158

**COOPÉRATIVE D'HABITATION DE STE-ANNE
DE ROQUEMAURE**

Avis est donné que « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE STE-ANNE DE ROQUEMAURE », dont le siège social était situé à Roquemaure, a été dissoute, le 20 mai 1986, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

158

**COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEURS
D'ALMA**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 août 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

158

MAGAZIN CO-OP DE LA RÉDEMPTION

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 4 novembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 7 mai 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

MAGASIN CO-OP DE ST-FRANÇOIS-XAVIER DES HAUTEURS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 30 novembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

MEUNERIE COOPÉRATIVE ST-BARTHÉLEMY

Avis est donné que « MEUNERIE COOPÉRATIVE ST-BARTHÉLEMY », dont le siège social était situé à Saint-Barthélemy-de-Dusablé, a été dissoute, le 29 avril 1986, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

158

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LAC-MÉGANTIC — LAMBTON

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DU COMTÉ DE CHÂTEAUGUAY

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE VERCHÈRES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compa-

gnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 12 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE THETFORD-MINES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINTE-MARTHE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 15 novembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 5 juin 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-SÉBASTIEN

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des

opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 7 mai 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 30 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 7 mai 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE L'ASSOMPTION

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 30 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

Le 7 mai 1986

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOÎT TREMBLAY

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
260-115	ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU PAVILLON 5620 DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	1986 04 15
252-148	COOP. D'AMÉNAGEMENT FORESTIER LES ÉPINETTES E.T.C.	1986 04 28
232-090	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES CAPS»	1986 04 07
232-098	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES JUMELLES DE VERDUN»	1986 04 24
232-097	COOPÉRATIVE D'HABITATION BRIN DE VIE DE QUÉBEC	1986 04 21
232-100	COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ORCHIDÉE DE QUÉBEC	1986 04 24
232-091	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE RÊVE POSSIBLE	1986 04 22
340-335	COOPÉRATIVE D'IDÉATION VISUELLE RAYON RAYÉ	1986 04 28
220-222	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION BOSCOOP	1986 04 24
340-333	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS «NETTOYEUR GASPÉSIEN»	1986 04 15
320-063	COOPÉRATIVE DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE	1986 04 16
260-113	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE ADULTE CLÉMENT	1986 04 03
232-085	HABITATION COOP AU BON REPOS	1986 04 02
232-092	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION «LOGIS VAL-MAC»	1986 04 24
232-082	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION LA COLOMBE (SUD-OUEST DE MONTRÉAL)	1986 04 01
232-096	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION NORD-OUEST	1986 04 24
340-338	LA COOPÉRATIVE DE TRAVAIL L'ATELIER	1986 04 22
340-327	LA COOPÉRATIVE DES COURTIER D'ASSURANCES CONSA	1986 04 03
260-114	LA COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DES TROIS-PISTOLES	1986 04 21
340-311	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION DE CAOUT-CHOUC (SCOPCAT)	1986 04 01

Délivrance des statuts de continuation d'un syndicat coopératif en coopérative

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de continuation d'un syndicat coopératif en coopérative à la coopérative suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Dénomination sociale des syndicats	Date de la continuation
275-009	COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG DOUBLE DE ST-AMBROISE	SYNDICAT COOPÉRATIF D'AQUEDUC DE LA PAROISSE DE ST-AMBROISE	1986 04 02
275-018	COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE SAINT-AUGUSTIN	SYNDICAT COOPÉRATIF D'AQUEDUC DE ST-AUGUSTIN	1986 04 25

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOIT TREMBLAY

Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération

Le ministre de l'Industrie, du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coopératives, fédérations et confédérations suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
224-020	COOPÉRATIVE DE COMMERCE LA GIROFLÉE	anc. dén. soc.: COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE LA GIROFLÉE (CAP-ROUGE) ET OBJET	1986 04 09
211-252	COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMOS	Régie par le chapitre I, du titre 2 de la Loi	1986 04 01

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOIT TREMBLAY

Délivrance de statuts de fusion entre une coopérative et une compagnie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de fusion entre une coopérative et une compagnie à la coopérative suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de la fusion
211-251	UNICOOP, COOPÉRATIVE AGRICOLE	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE CHAUDIÈRE-ETCHEMIN MEUNERIE COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-CHARLES	1986 04 01

158

Le sous-ministre adjoint,
BENOIT TREMBLAY

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Alphonsine Matte-Lépine

Succession de Alphonsine Matte-Lépine, en son vivant du 39, chemin Tour-du-Lac, Beauport, décédée le 24 février 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 46789

Succession Daniel Bergeron

Succession de Daniel Bergeron, en son vivant du 1740, rue Saint-Laurent, Plessisville, décédé le 31 janvier 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 46784

Succession Jean Balcer

Succession de Jean Balcer, en son vivant du 248, rue Corot, appartement 503, Verdun, décédé le 31 mars 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 46826

Succession Louis Girard

Succession de Louis Girard, en son vivant du 770, rue Richelieu, Québec, décédé le 14 mai 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 46786

Succession Lucien Ladouceur

Succession de Lucien Ladouceur, en son vivant du 864, rue Principale, Rougemont, décédé le 3 février 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 46788

Succession Marie Jeanne Boissy

Succession de Marie Jeanne Boissy, en son vivant du 6191, rue Marseille, Montréal, décédée le 9 avril 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

46785

Succession Yvette Lachance

Succession de Yvette Lachance, en son vivant du 6691, rue Louis-Hémon, Montréal, décédée le 1^{er} janvier 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

46787

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé sa raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BEL AIR ENR.	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 1.	1986 05 27

*La protonotaire adjointe
de la Cour supérieure,
district de Bedford,
ME SYLVIE DESMEULES*

157

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé sa raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COGESCO 1986 COGESCO PARTNERSHIP 1986 AND COMPANY LIMITED	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COGESCO 1986	1986 02 25

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

157

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ALTON GOLDBLOOM	4830, montée St-Hubert, St-Hubert, J3Y 1V1	1985 12 27
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTÉE ST-HUBERT	4830, montée St-Hubert, St-Hubert, J3Y 1V1	1985 11 14
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ST-ELZÉAR	4830, montée St-Hubert, St-Hubert, J3Y 1V1	1986 02 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VICTORIA	4830, montée St-Hubert, St-Hubert, J3Y 1V1	1986 02 26

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

157

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU MONT KEKEKO	1986 05 27	Rouyn	1986 05 16

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district de Rouyn-Noranda,
GUYLAINE CHAMPAGNE*

157

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
GERLADES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 03 20	3980, rue Rigaud, Trois-Rivières G8Y 1Z8
LE 5685 DES FORGES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 03 19	5685, boul. des Forges, Trois-Rivières, G8Y 5L5
LE 5705 DES FORGES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 16	5705, des Forges, Trois-Rivières

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE GRAMBY ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 05 27	173, rue Beaudry, Trois-Rivières-Ouest
LES IMMEUBLES PIERRE BOUCHER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 30	35, Nouvelle-Vague, Champlain
LES IMMEUBLES PATRY, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 05 30	35, Nouvelle-Vague, Champlain
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 1 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 04	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 1 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 05 27	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 2 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 04	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 3 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 04	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 4 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 04	173, rue Beaudry, Trois-Rivières
PROJET IMMOBILIER G.P. NO 5 ENR., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 04 04	173, rue Beaudry, Trois-Rivières

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district de Trois-Rivières,
Par: JEAN-PAUL ARSENAULT*

157

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
330 BÉIQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 05 30	50, boul. Crémazie Ouest, local 625, Montréal, H2P 2T2
CENTRE COMMERCIAL ST-LAMBERT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>ST. LAMBERT COMMERCIAL CENTRE & COMPANY LIMITED</i>	1986 05 30	12080, boul. Laurentian, local 104, Montréal, H4K 1N1
LE 2645 DES OISEAUX, STE-ROSE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 06 02	2208, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3H 1R6

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
MAR-SHER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 06 10	6101, av. Monkland, local 1, Montréal, F4A 1H5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 39 BRUNSWICK	1986 06 10	228, rue Woodstock, St-Lambert, J4P 3R5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CONRAD-PELLETIER	1986 06 05	8493, boul. Décarie, local 201, Mont-Royal, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE LN 1986	1986 06 10	5, Place Ville-marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE YORBEAU 1986	1986 06 02	1155, Dorchester Ouest, local 3301, Montréal, H3B 3T1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES GOLDEN HOPE GOLDEN HOPE RESOURCES LIMITED PARTNERSHIP	1986 06 05	1010, Sherbrooke Ouest, local 1100, Montréal, H3A 2R7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TOURS DU PARC	1986 06 09	380, boul. Lévesque, Laval, H7G 1C9

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

157

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BARRAUTE	1986 05 29	Rouyn

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district de Rouyn-Noranda,
GUYLAINE CHAMPAGNE*

157

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MELIOR	1986 05 30	91, Newton Drummondville, QC, J2C 1R6
157		<i>Le protonotaire adjoint,</i> RICHARD SAVOIE

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BELLEVUE ENR.	1986 06 04	379, Louis-Hébert, Granby
157		<i>Le protonotaire,</i> district d'Iberville, ME SERGE HÉBERT

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
330 BÉRIQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	50, boul. Crémazie Ouest, local 625, Montréal, H2P 2T2	1986 06 03
157		<i>Le protonotaire adjoint</i> <i>de la Cour supérieure, district</i> <i>judiciaire de Montréal,</i> CLAUDE LEBEAU

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Société mutuelle d'assurance générale de Charlevoix-Montmorency

Fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32, a. 191) qu'il confirme la fusion intervenue entre la Société mutuelle d'assurance générale de Charlevoix d'une part et la Société mutuelle d'assurance générale de Château-Richer d'autre part, suite à l'acceptation de la requête de fusion par le ministre des Finances.

La raison sociale de la nouvelle corporation issue de la fusion est: « Société mutuelle d'assurance générale de Charlevoix-Montmorency » et son siège social est situé à Baie-Saint-Paul, district judiciaire de Charlevoix.

Québec, le 16 juin 1986

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

156

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Ville de Rouyn-Noranda (Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion de la ville de Rouyn et de la ville de Noranda

ATTENDU QUE, par l'article 14 de la Loi concernant les villes de Rouyn et de Noranda (1985, c. 48), il est stipulé que, si le résultat du scrutin portant sur la fusion des villes de Rouyn et de Noranda est, dans chacune des deux villes, favorable à la fusion, le gouvernement décrète, avant le 1^{er} mai 1986, la délivrance de lettres

patentes reproduisant le contenu du décret adopté par le ministre des Affaires municipales en vertu du troisième alinéa de l'article 4 de cette loi;

ATTENDU QUE le résultat du scrutin tenu le 23 mars 1986 est, dans chacune des deux villes, favorable à la fusion;

ATTENDU QUE, le 20 janvier 1986, le ministre des Affaires municipales a adopté un décret en vertu du troisième alinéa de l'article 4 de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 23 avril 1986 par le décret du Gouvernement du Québec numéro 511-86, il est déclaré et ordonné:

QUE les villes de Rouyn et de Noranda soient fusionnées et que soit créée une nouvelle municipalité sous le nom de « Ville de Rouyn-Noranda », aux conditions suivantes:

1. Le territoire de la ville de Rouyn-Noranda est celui décrit officiellement par le ministère de l'Énergie et des Ressources le 16 octobre 1985; cette description apparaît comme annexe au décret portant le numéro 511-86, du 23 avril 1986.

2. Les dispositions législatives spéciales suivantes régissant la ville de Rouyn s'appliquent à la ville de Rouyn-Noranda:

— les articles 4, 21 et 38 du chapitre 63 des lois de 1948;

— les articles 5 et 6 du chapitre 94 des lois de 1950.

3. Un Conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de 11 membres, soit:

— le maire de la ville de Rouyn;

— le maire de la ville de Noranda;

— les quatre conseillers de la ville de Noranda;

— les cinq conseillers de la ville de Rouyn.

Toutefois, au début de chaque séance générale du Conseil provisoire, il est tiré au sort le nom d'un de ces cinq conseillers, lequel peut assister à toute séance du Conseil provisoire, tant générale que spéciale, prendre part aux délibérations du Conseil, mais ne peut voter lors de cette séance, et ce, jusqu'à la prochaine séance générale du Conseil provisoire.

Les deux maires alternent, à chaque mois, comme maire du Conseil provisoire. Un tirage au sort, lors de la première séance du Conseil provisoire, détermine lequel des deux maires agit comme maire en premier.

4. La première séance du Conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes fusionnant les deux villes. Elle a lieu à l'hôtel de ville de Noranda.

5. Le greffier de la ville de Rouyn agit comme greffier de la ville de Rouyn-Noranda jusqu'à la fin de la première séance du Conseil provisoire.

6. Pour la première élection générale, et ce jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement conformément à la Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., c. E-2.1), le Conseil de la ville de Rouyn-Noranda est formé de neuf membres, dont un maire et huit conseillers.

7. La ville de Rouyn-Noranda est assujettie aux chapitres II et III de la Partie I de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, à compter de la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes fusionnant les villes de Rouyn et de Noranda.

Aux fins de la première élection générale de la ville de Rouyn-Noranda, le Règlement divisant la ville en districts électoraux doit être adopté dans les deux mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes et il doit être mis en vigueur dans les quatre mois qui suivent son adoption.

8. Si le Règlement divisant la ville de Rouyn-Noranda en districts électoraux est mis en vigueur avant le 31 août 1986, la première élection générale a lieu le premier dimanche de novembre 1986. À défaut, la première élection générale a lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de la mise en vigueur de ce règlement; si le troisième mois est le mois de janvier, l'élection est reportée au premier dimanche du mois suivant.

9. À compter de la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes fusionnant les deux villes, et ce jusqu'au 31 décembre 1986, les budgets adoptés par chacune des deux villes pour l'exercice financier de 1986 continuent d'être appliqués par le Conseil de la ville de Rouyn-Noranda et les dépenses ainsi que les revenus doivent être comptabilisés séparément comme si les anciennes villes continuaient d'exister. Toutefois, une dépense ou un revenu reconnu par le Conseil comme découlant de la fusion est imputé au budget de chacune des anciennes villes proportionnellement à leur population déterminée au 1^{er} janvier 1986 selon l'article 7 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

10. Le déficit accumulé par une ancienne ville au 31 décembre 1986, le cas échéant, ainsi que le montant total des congés de maladies accumulés devant être payé par une ancienne ville à cette date, demeurent à la charge de l'ensemble des immeubles imposables de cette ancienne ville.

11. Le surplus accumulé par une ancienne ville au 31 décembre 1986, déduction faite du montant total des congés de maladies accumulés devant être payé par une ancienne ville à cette date, peut soit être utilisé au bénéfice de l'ensemble des immeubles imposables de cette ancienne ville, soit servir à réduire, sur une période d'un an à trois ans, à compter du premier exercice financier complet suivant la fusion, les taxes foncières spéciales déjà à la charge, lors de l'entrée en vigueur des lettres patentes fusionnant les deux villes, de l'ensemble des immeubles imposables de cette ancienne ville.

Toutefois, si le montant total des congés de maladie accumulés devant être payé par une ancienne ville au 31 décembre 1985 est supérieur au surplus accumulé par cette ancienne ville à cette date, la différence demeure à la charge de l'ensemble des immeubles imposables de cette ancienne ville.

12. Les clauses d'imposition destinées à rembourser les emprunts à long terme autorisés en vertu des règlements adoptés par chacune des anciennes villes avant l'entrée en vigueur des lettres patentes les fusionnant, ne peuvent être modifiées qu'à l'égard des immeubles imposables situés dans le territoire de l'ancienne ville ayant adopté ces règlements.

Tout coût excédentaire relatif à un règlement d'emprunt adopté par une ancienne ville, déduction faite des revenus applicables en réduction de cette dépense, est à la charge de l'ensemble ou d'une partie des immeubles imposables de cette ancienne ville, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes.

13. Le fonds de roulement de la ville de Rouyn est aboli à compter de la fin de l'exercice financier 1986. Le montant de ce fonds qui n'est pas engagé à cette date est considéré, aux fins de l'article 9, comme un revenu de cette ancienne ville.

14. Les dépenses relatives aux travaux d'assainissement des eaux prévus au protocole d'entente signé par la ville de Noranda et le ministre de l'Environnement le 15 février 1985, déduction faite des subventions gouvernementales applicables en réduction de ces dépenses, doivent, si ces travaux sont exécutés, être réparties sur la totalité ou sur une partie du territoire de cette ancienne ville, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes.

Les dépenses relatives aux travaux d'assainissement des eaux prévus au protocole d'entente signé par la ville de Rouyn et le ministre de l'Environnement le 18 avril 1985, déduction faite des subventions gouvernementales applicables en réduction de ces dépenses, doivent, si ces travaux sont exécutés, être réparties sur la totalité ou sur une partie du territoire de cette ancienne ville,

conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes.

15. Les dépenses en immobilisations additionnelles nécessaires pour permettre, le cas échéant, le traitement des eaux usées de l'ancienne ville de Rouyn à même l'étang d'épuration de l'ancienne ville de Noranda, déduction faite des subventions gouvernementales applicables en réduction de ces dépenses, doivent être réparties sur la totalité ou sur une partie du territoire de l'ancienne ville de Rouyn, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes.

Toute dépense relative à une amélioration subséquente à ce système conjoint de traitement des eaux usées, le cas échéant, doit être répartie sur la totalité ou sur une partie du territoire de la ville de Rouyn-Noranda, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes. Dans ce cas, le tarif de compensation qui peut être exigé pour ce système de traitement conjoint, en vertu du sous-paragraphe *b* du paragraphe 22 de l'article 413 de la Loi sur les cités et villes, doit l'être à l'égard des immeubles situés dans la ville de Rouyn-Noranda.

16. Si le traitement des eaux usées de l'ancienne ville de Rouyn et de l'ancienne ville de Noranda ne se fait pas par un système conjoint, de la manière prévue au premier alinéa de l'article 15 ou autrement, les dépenses en immobilisations, le cas échéant, relatives au traitement des eaux usées sont réparties selon que ces immobilisations bénéficient à l'un ou l'autre des territoires des anciennes villes. Les sommes nécessaires au paiement de telles dépenses, déduction faite des subventions gouvernementales applicables en réduction de ces dépenses, ne peuvent être prélevées que sur les immeubles imposables de tout ou partie du territoire de l'ancienne ville qui bénéficie des immobilisations.

Dans ce cas, un tarif de compensation distinct pour chacun de ces systèmes de traitement des eaux usées, imposé en vertu du sous-paragraphe *b* du paragraphe 22 de l'article 413 de la Loi sur les cités et villes, sert à payer la totalité des dépenses d'administration, d'opération et d'entretien de chacun de ces systèmes.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet et délivre les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

Témoins: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P. lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, ce vingt-trois avril mil neuf cent quatre-vingt-six.

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1546

Folio: 88

Avis

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 15 de la Loi concernant les villes de Rouyn et de Noranda (1985, c. 48).

Québec, le 1^{er} mai 1986

Le sous-ministre des
Affaires municipales,
JACQUES O'BREADY

159

Proclamations

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chibougamau sur le territoire de la ville de Chapais

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Chapais sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Chibougamau, comme si ces deux villes n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 4 juin 1986, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 767-86.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de

la ville de Chapais a adopté le Règlement numéro 85-244 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chibougamau.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Chibougamau, par son Règlement numéro 004-85, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la ville de Chapais.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 4 juin 1986

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508

Folio: 58

157

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Mise à jour de la liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui, depuis le 1^{er} janvier 1986, se sont ajoutés ou doivent être retranchés à la liste de ceux qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont changé d'adresse d'affaires, publiée conformément à l'article 24 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 4 janvier 1986.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Wilson, Richard T., 140, Primeau, appartement 205, Châteauguay, QC, J6K 3T6	86 03 23	
Professionnels non participants		
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Clément, Jules, 119, Édouard, Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 2P2	86 06 15	
Wilson, Richard T., 140, Primeau, appartement 205, Châteauguay, QC, J6K 3T6	85 10 20	86 03 22
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Barber, C. Scott, C.P. 82, Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3A1		86 04 04
Racicot, Gilles, C.P. 656, Valleyfield, QC, J6S 5N6	86 06 06	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Parent, Guy, 235 chemin Côte-Vertu, appartement 140, Saint-Laurent, Montréal, QC, H4N 1C8	86 03 26	86 05 03
<i>Région de Québec</i>		
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC, G1K 7P4		86 04 09
<i>Région du Saguenay</i>		
Tremblay, Victor, 207, Racine Est, appartement 405, Chicoutimi, QC, 46832	79 01 09	86 01 30

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1462-2542 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET DES PÊCHEURS SPORTIFS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1986 05 20	Aucune
1478-1199 CLUB 4X4 COMMANDO LÉVIS INC.	1986 05 20	Aucune
1284-8073 CRÉDIT SOULANGES INC.	1986 05 20	Aucune

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Ventes par licitation

Terrebonne

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Terrebonne
 No 715-02-000575-828

LUCIEN LAHAIE, ouvrier, résidant et domicilié à route rurale no 1, Val-David, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **NORMAN BOUDREAU**, résidant et domicilié au 2124, 11^e Avenue, Sainte-Lucie, district de Terrebonne, et **JUDITH LAPLANTE-BOUDREAU**, épouse commune en biens de Norman Boudreau, résidant et domiciliée au 417, rue Bergevin, appartement 1, ville de LaSalle, district de Montréal, parties défenderesses.

« Un terrain, situé à Sainte-Lucie (Terrebonne), du côté est du chemin public, et faisant partie du lot de terre numéro vingt-neuf (ptie 29), dans le Premier Rang du canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton et pouvant être décrit comme suit, savoir: partant d'un point formé par la ligne séparative des lots 28 et 29, calculé à une distance de cinq cent quinze pieds (515 pi) de la ligne de division des cantons de Wexford et de Doncaster en ligne droite; de là, se dirigeant vers l'ouest-nord-ouest jusqu'à la ligne ouest du chemin public; de là, se dirigeant vers le nord et le nord-est en contournant la ligne ouest du chemin public jusqu'à un point formé de la ligne sud-est d'un chemin projeté et de la ligne nord-est dudit chemin public; de là, se dirigeant vers l'est jusqu'à la ligne sud d'une rue projetée; de là, se dirigeant vers le sud-est jusqu'à la rivière du Nord; de là, se dirigeant vers le Sud en longeant la rivière du Nord sur une distance d'environ cinquante pieds (50 pi); de là, se dirigeant vers l'est jusqu'à la ligne est du terrain du même lot appartenant à M. J.-P. Lahaie; de là, se dirigeant vers le sud-ouest en longeant la ligne ouest du terrain de M. J.-P. Lahaie, environ deux cent quatre-vingt-trois pieds (283 pi); de là, se dirigeant vers l'ouest, en suivant la ligne sud du terrain de M. J.-P. Lahaie et se continuant jusqu'à un point situé au milieu du terrain de M. Jean-Claude Lahaie; de là, se dirigeant vers le point de départ. Ce terrain est indiqué par les lettres A-B-C-D-E-F-G-H-I-A sur un plan préparé par M. Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du dix-neuf mai mil neuf cent soixante-neuf, sous le numéro A-1275 de ses plans; ce terrain est borné comme suit, savoir: vers le sud par le lot de terre numéro 28; vers l'est par un chemin public; vers le nord-est et vers le nord-ouest par une rue projetée, et vers l'ouest-sud-ouest partie par un terrain de M. J.-P. Lahaie, partie par la rivière du Nord

et partie par une lisière de terrain qui apparaît sur ledit plan comme devant servir de rue.

Un terrain, situé à Sainte-Lucie (Terrebonne), du côté est du chemin public, et faisant partie du lot de terre numéro vingt-huit (ptie 28), dans le Premier Rang du canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, et pouvant être décrit comme suit, savoir: partant d'un point formé par la ligne séparative des lots 28 et 29, et situé à cinq cent quinze pieds (515 pi) au nord-est de la ligne de division des cantons de Wexford et de Doncaster; de là, se dirigeant vers le sud-ouest jusqu'au chemin public; de là, se dirigeant vers le nord en contournant la ligne est dudit chemin public jusqu'à la ligne séparative desdits lots 28 et 29; de là, se dirigeant vers le sud-est jusqu'au point de départ. Ce terrain est borné comme suit, savoir: vers le nord par la ligne séparative des lots 28 et 29; vers l'est par le chemin public, et vers le sud-ouest par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur. Ce terrain est indiqué par les lettres K-L-M-K sur un plan préparé par M. Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du dix-neuf mai mil neuf cent soixante-neuf, sous le numéro A-1275 de ses plans. »

La mise à prix est fixée à 875,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, D.E.C.,
tech. en droit

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 17 juin 1986

46817

Québec

Avis public est, par la présente, donné que la propriété sous-mentionnée sera vendue par encan public, par voie de licitation, au temps et lieu mentionnés plus bas, suivant jugement de l'honorable Louis Doiron, J.C.S., le 2 décembre 1985.

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-12-021209-797
 S. 200-18-000097-863

GILBERTE MORENCY, domiciliée et résidant au 520, rue Franklin, Québec, demanderesse, contre **GÉRARD BOLDUC**, domicilié et résidant au 4706, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, défendeur, et **GUY BEAUREGARD**, notaire, domicilié et résidant au 11140, avenue Royale, Beaupré, mis en cause.

« Un emplacement étant la subdivision deux du lot numéro trois cent huit (308-2) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency; avec maison et dépendances. »

La mise à prix est fixée à sept mille quatre cent soixante-dix dollars (7 470,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 5 juillet 1986 46851

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Baie-Comeau

Bref d'exécution immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Baie-Comeau
 No 655-05-000014-860
 S. 655-018-000008-865

CAISSE POPULAIRE DE LES ESCOUMINS, demanderesse, contre **YVON ST-GELAIS** et **GINA LA-ROUCHE** et **CLAUDE LACROIX**, syndic, défendeurs

conjoints et solidaires, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

« Le lot onze A vingt-quatre-seize-un, le lot onze A vingt-quatre-seize-deux, et le lot dix A treize-trente-quatre, rang Un (lots 11-A-24-16-1; 11-A-24-16-2 et 10-A-13-34, rg 1), aux plan et livre de renvoi du cadastre révisé d'une partie du canton d'Escoumins, division d'enregistrement de Saguenay. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement les maisons portant les numéros 15 et 17, rue Arnaud, Escoumins. »

La mise à prix est fixée à 13 667,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Baie-Comeau, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 MARTINE BABIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Baie-Comeau, le 18 juin 1986 46836

Bref d'exécution immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Baie-Comeau
 No 655-05-000011-866
 S. 655-18-000009-863

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, demandeur, contre **CLUB DE RACKETBALL MANICOUAGAN INC.**, défenderesse.

Un immeuble situé à Baie-Comeau, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent trois du lot originaire bloc sept (bloc 7-203), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ainsi que toute la machinerie, tout l'équipement, tout l'outillage, tout l'ameublement de bureau, tous les véhicules-moteurs, et autres biens étant devenus immeubles par destination, sis au 916, Leventoux, Baie-Comeau.

La mise à prix est fixée à 46 231,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de la municipalité, multipliée

par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Baie-Comeau, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 18 juin 1986

46837

Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000198-851
C.S.Q. 200-05-002445-851 (Bref noté)
S. 350-18-000020-850

LA REINE (Loi de l'impôt sur le revenu), partie demanderesse, contre **CLAUDE POULIN**, ayant résidence au 145, Gorgendière, Saint-Joseph-de-Beauce, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause, et en satisfaction du bref noté C.S.Q. 200-05-002445-851 **JACQUES OTIS**, domicilié au 263, 12^e Rue, Montmagny, district de Montmagny, partie demanderesse, contre **CLAUDE POULIN**, domicilié au 1852, boulevard Auclair, Ancienne-Lorette, QC, et **LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MAXI LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 45, avenue Bégin, Lévis, district de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. La subdivision treize du lot originaire six cent dix-huit (618-13) du cadastre révisé de la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce;

2. La moitié sud-ouest de la subdivision six du lot originaire numéro six cent trente-deux (ptie 632-6) du cadastre révisé de la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce, dont les mesures, mesures anglaises, et dont les bornes sont les suivantes: mesurant au nord-ouest cinquante pieds (50 pi), au nord-est cent cinquante-deux pieds et trois quarts (152 $\frac{3}{4}$ pi), au sud-est cinquante-neuf pieds (59 pi) et au sud-ouest,

cent cinquante-trois pieds (153 pi); borné au nord-ouest à la rue Pozer (lot 632-10), au nord-est, au résidu du lot 632-6, propriété de Louis-Aimé Maheux, au sud-est, partie à une partie du lot 618-13 et partie à une partie du lot 618-13 et partie à une partie du lot 618-14 au sud-ouest, aux lots 632-4 et 632-5.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 145, Gorgendière, Saint-Joseph-de-Beauce. »

La mise à prix est fixée à 19 912,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
St-Joseph-de-Beauce, le 20 juin 1986

46859

Drummond

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000097-857
405-18-000007-867

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal et une succursale au 150, rue Marchand, Drummondville, partie demanderesse, contre **GÉRALD LECLAIR**, cultivateur, demeurant à Saint-Germain-de-Grantham, route 239, comté de Drummond, partie défenderesse.

Une terre située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Germain-de-Grantham, rang 10, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham comme étant une partie du lot numéro mille cinquante et un (ptie 1051), laquelle terre

mesure un arpent et soixante-dix-huit centièmes (1,68 arp) de largeur, sur toute la profondeur de la concession, soit environ 32,34 arpents et représente la demie sud-est dudit lot 1051. À distraire toutefois de ladite demie sud-est du lot 1051 la partie de celle-ci expropriée par le ministère de la Voirie par acte enregistré à Drummondville sous le numéro 145619, pour la confection de l'intersection de la route Transcanadienne avec le rang 10, ainsi que la moitié indivise de la ligne de transmission électrique desservant les porcheries. Ladite terre est bornée au nord-est par une partie dudit lot 1051 devenue chemin public, au sud-est par le lot 1052 dudit cadastre, au sud-ouest par la concession du Onzième Rang dudit cadastre, et au nord-ouest par le résidu dudit lot 1051, appartenant à monsieur Denis Leclair.

Sujette ladite terre à :

a) une servitude de passage existant en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd. enregistrée à Drummondville sous le numéro 153967, permettant l'installation et l'entretien de lignes de transmission électrique;

b) une servitude de non-accès existant en faveur du ministère de la Voirie aux termes de l'acte enregistré à Drummondville sous le numéro 211090, limitant l'accès à la route du 10^e Rang sur une partie de la façade du lot 1051, suivi d'un acte d'abandon enregistré sous le numéro 220539;

c) une servitude existant en faveur de Imperial Oil Entreprises Ltée aux termes de l'acte enregistré à Drummondville sous le numéro 175609, affectant une superficie de 306,492 pieds carrés, permettant l'installation et l'entretien d'un pipeline et limitant l'exécution de certains travaux sur le terrain affecté, tel que plus amplement décrit audit acte;

d) un bail de droits miniers existant en faveur de Soqip enregistré à Drummondville sous le numéro 220436;

e) une servitude de passage existant en faveur de la demie sud-est dudit lot 1051 rendant moyennement l'entrée donnant accès aux porcheries, le tout tel que précisé dans un acte de partage signé entre l'emprunteur et M. Gérald Leclair, le 6 décembre 1979, et qui doit être enregistré en même temps que les présentes.

Le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 42 927,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLES HOGUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 19 juin 1986

46847

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 350-02-000491-857
705-18-000047-866

ARMAND FECTEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau à Sainte-Marie de Beauce, QC, G6E 3B4, partie demanderesse, contre J.-R. DUVALL & FILS LTÉE, 767, Rivière Nord, Saint-Roch-Ouest, QC, J0K 3H0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, à l'angle de la route appelée « route 18 » et du rang de la Rivière Nord, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro trois cent cinquante (ptie 350) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, étant borné comme suit: en front ou vers le nord par le chemin de la Rivière Nord; à l'arrière ou vers le sud par la rivière Achigan; d'un côté ou vers l'ouest par la route 18, puis de l'autre côté ou vers l'est par l'emplacement, appartenant à monsieur Lionel Henri ou représentants, soit aujourd'hui l'autoroute no 25. Cet immeuble mesure quatre cent soixante-cinq pieds (465 pi) de largeur en front du rang de la Rivière Nord par toute la profondeur qu'il y a entre cedit rang et la rivière. Sauf et à distraire: la partie vendue à la voirie, suivant enregistrement 141318; avec toutes les bâtisses y érigées, soit un immeuble-garage, un entrepôt, d'autres bâtisses servant de garage, de même qu'une maison servant de résidence privée et la piscine y aménagée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que

l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 41 160,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 juin 1986

46818

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-008054-858
705-18-000022-869

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière Ouest, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre CHARLES ROBILLARD, ès qualités de syndic à la faillite de JEAN HAMEL, a/s RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., 746, boulevard Manseau, Joliette, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme suit:

A) Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191-13) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; avec toutes les constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 183, rue Alfred, ville de Lachenaie. Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du débiteur, mais sujet toutefois à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit emplacement.

Sauf et à distraire:

1. Un morceau de forme triangulaire, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle

numéro treize du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191-ptie 13) au cadastre de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption dans la municipalité de la ville de Lachenaie; borné vers le nord-ouest par partie du lot 191-12, vers l'est par le lot 191-24, et vers le sud par une autre partie du lot 191-13, tous du même cadastre et mesurant vers le nord-ouest quarante et un pieds et un dixième de pied (41,1 pi), vers l'est dix pieds et trente-quatre centièmes de pied (10,34 pi), et vers le sud trente-neuf pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (39,83 pi); formant une superficie de deux cent six pieds carrés (206 pi²); le tout mesures anglaises, tel qu'il appert à un certificat de localisation préparé par Maurice Desrochers, a.-g., le 2 mai 1979, sous le numéro 16105 de ses minutes.

2. Un morceau de terre de forme triangulaire, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle numéro treize du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191-ptie 13) au cadastre de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption dans la municipalité de la ville de Lachenaie; bornée, ladite partie, vers le nord par partie du lot 191-13 du même cadastre, vers le sud-est par partie du lot 191-14 du même cadastre, et vers l'ouest par la rue Alfred étant le lot numéro 191-10 du même cadastre; mesurant treize mètres et trente centièmes (13,30 m) vers le nord, treize mètres et soixante-quinze centimètres (13,75 m) vers le sud-est, et trois mètres et trente-cinq centimètres (3,35 m) vers l'ouest; formant une superficie de vingt-deux mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (22,3 m²).

B) Un morceau de terre de forme triangulaire, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle numéro douze du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191-12) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption dans la municipalité de la ville de Lachenaie; borné vers l'ouest par la rue Alfred (lot 191-10), vers le nord par partie du lot 191-12, et vers le sud-est par partie du lot 191-13, tous du même cadastre; mesurant vers l'ouest dix pieds et trente-quatre centièmes de pied (10,34 pi), vers le nord trente-neuf pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (39,77 pi), et vers le sud-est quarante et un pieds et un dixième de pied (41,1 pi); formant une superficie de deux cent six pieds carrés (206 pi²), le tout mesures anglaises et tel que désigné à un certificat de localisation préparé par Maurice Desrochers, a.-g., en date du 2 mai 1979 sous le numéro 16105 de ses minutes.

C) Un morceau de terre de forme triangulaire, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle numéro quatorze du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191-ptie 14) au cadastre de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'As-

somption dans la municipalité de la ville de Lachenaie; bornée, ladite partie, vers le nord-ouest par partie du lot 191-13 du même cadastre, vers l'est par le lot 191-23 du même cadastre, et vers le sud par partie du lot 191-14 du même cadastre et mesurant, vers le nord-ouest, onze mètres et vingt-cinq centimètres (11,25 m), vers l'est, deux mètres et soixante-quatorze centimètres (2,74 m), et vers le sud dix mètres et soixante-quatorze centimètres (10,74 m); formant une superficie de quatorze mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (14,7 m²). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 039,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1986 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 juin 1986

46848

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
Nos 700-02-001708-859
705-18-000045-860

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, partie demanderesse, contre MARIO CHARBONNEAU, 3220, rue Granby, appartement 1, Montréal, et LUC CHARBONNEAU, 6384, rue Marseille, appartement 4, Montréal, partie défenderesse, et LE RÈGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble sis au Lac-Connelly-Nord, Saint-Hippolyte, division d'enregistrement de Montcalm, province de Québec, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-sept, du Septième Rang (ptie lot no 27, rg VII) au cadastre officiel du canton de Kilkenny, contenant cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises.

Borné en avant par un chemin privé, en arrière et du côté nord par messieurs Joseph Sigouin *et al.*, ou ayants droit, et du côté sud par l'emplacement de monsieur Joseph Ledoux, ou ayants droit, avec en plus, une lisière de terrain de dix pieds (10 pi) de largeur, pour communiquer du susdit chemin privé au lac Connelly, à être pris dans la ligne avoisinant ledit monsieur Joseph Ledoux ou ayants droit, et en face du terrain de cent pieds (100 pi) plus haut décrit dans le présent acte. Avec toutes bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment deux (2) chalets portant les numéros d'immeuble 830 et 834, boulevard Lac-Connelly Nord, Lac-Connelly, Saint-Hippolyte, province de Québec. Compris dans la présente vente tout l'ameublement, meubles meublants et effets de ménage se trouvant des ledites bâtisses, sauf une échelle-extension que la venderesse se réserve. Toutes fixtures, dépendances et accessoires actuels de la propriété sont compris dans la présente vente. Ledit immeuble étant sujet à une servitude en faveur de Gatineau Power Co. suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 59043. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, les acquéreurs déclarant bien connaître l'immeuble présentement vendu pour l'avoir vu et visité et en être satisfaits. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 11 816,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 17 juin 1986

46819

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003025-843
S. 200-18-000083-863

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester Ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre YVON ROUSSEAU, domicilié et résidant au 540, boulevard Charest, local 631, Québec, district de Québec, défendeur.

« Un terrain de chalet situé à Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent trente-deux (432 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Apollinaire, division d'enregistrement de Lotbinière, ledit terrain de forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-treize pieds (93 pi) en bordure de la rue Victor, quatre-vingts pieds (80 pi) en bordure de la rue des Lilas, soixante et onze pieds (71 pi) en bordure du chemin du rang Saint-Lazare de même que dans sa ligne sud-est le long d'Adonis Bergeron ou représentants, le tout mesures anglaises et borné vers le nord-est par la rue des Lilas, vers le nord-ouest par le chemin public du rang Saint-Lazare, vers le sud-ouest par la rue Victor et vers le sud-est par un terrain appartenant à M. Adonis Bergeron ou représentants. Ledit terrain correspond au numéro quatre cent un (401) d'un plan préparé par monsieur Victor Martineau, propriétaire du Domaine; le tout avec maison mobile dessus installée de marque « Appalache 1977 » 9 pi × 35 pi, série numéro 7-358834. »

La mise à prix est fixée à sept cent dix-huit dollars et soixante-quinze cents (718,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46852

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000342-860
S. 200-18-000081-867

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 5, place Orléans, Beauport, demanderesse, contre ROBERT CYR, domicilié et résidant au 107, rue Saint-Joseph, Beauport, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les subdivisions numéros cinq cent trente-neuf et cinq cent quarante du lot originaire numéro cinq cent neuf (509-539 et 509-540) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, ville de Québec, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 122, 10^e Rue, Québec, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille sept cent vingt-six dollars et vingt-cinq cents (14 726,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46853

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001185-862
C.P.Q. 200-02-001747-841
S. 200-18-000042-869

CAISSE POPULAIRE ST-JEAN-CHRYSOSTOME, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 912, rue Commerciale, Saint-Jean-Christostome, comté de Lévis, district de Québec, G0S 2T0, et NOËL GUILLETTE, 1014, rue de l'Église, Saint-Jean-Christostome, comté de Lévis, district de Québec, G0S 2T0, contre RAYMOND COUTURE et ÉLISE

BOUCHER COUTURE, tous deux résidant et domiciliés au 737, rue Bellevue, Saint-Lambert, comté de Lévis, district de Québec, défendeurs.

« A) Une terre connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent huit (408 ptie) et la moitié nord-ouest du lot originaire numéro quatre cent neuf (moitié N.-O. 409) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Lambert, division d'enregistrement de Lévis; mesurant plus ou moins quatre arpents et demi (4 ½ arp) de largeur sur la profondeur des lots, soit trente arpents (30 arp); bornée au nord-est par la rivière Chaudière; à la profondeur, au sud-ouest, par les terres du rang Saint-Aimé; au sud-est par le terrain de Arthur Lagueux ou représentants; et de l'autre côté, au nord-ouest, au terrain de Roger Couture et représentants; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire desdits lots 408 partie et moitié nord-ouest 409, un terrain vendu par dame Marie-Jeanne Lambert Couture à Sa Majesté la Reine, Voirie (ministère des Transports du Québec), suivant acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis, le 11 septembre 1957, sous le numéro 116964; dudit lot moitié nord-ouest 409: un terrain vendu par Raymond Couture à Jacques Huppé, suivant acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis, le 18 octobre 1972, sous le numéro 170889; sujet, lesdits lots 408 partie et moitié nord-ouest 409, à une servitude consentie par dame Marie-Jeanne Lambert Couture en faveur de Shawinigan Water & Power Company, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Lévis, le 22 octobre 1956, sous le numéro 114703; sujet, ledit lot 408 partie, à une servitude consentie par dame Marie-Jeanne Lambert Couture en faveur de Sa Majesté la Reine, Voirie (ministère des Transports du Québec) suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis, le 11 septembre 1957, sous le numéro 116965; sujet, ledit lot moitié nord-ouest 409, à une servitude consentie par monsieur Raymond Couture en faveur de monsieur Jacques Huppé, suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis, le 18 octobre 1972, sous le numéro 170889. À distraire de la parcelle ci-haut décrite les terrains suivants: un terrain appartenant à monsieur Claude Dufour, aux termes d'un acte de vente enregistré à Lévis, le 18 mai 1976, sous le numéro 197140; un terrain appartenant à monsieur Michel Pouliot, aux termes de l'acte de vente enregistré à Lévis, le 18 juillet 1974, sous le numéro 183038; un terrain appartenant à monsieur Gilles Bernard, selon un acte de vente enregistré, le 18 juillet 1971, sous le numéro 169262; un terrain appartenant à « Les Fibres de Verre du Québec Inc. », selon un acte de vente enregistré, le 18 mars 1971, sous le numéro 161430; un terrain appartenant à monsieur Claude Labbé, selon un acte de vente enregistré, le 1^{er}

décembre 1970, sous le numéro 160396; un terrain de vingt-cinq pieds de profondeur par trois cent trente pieds de façade, appartenant à monsieur Claude Labbé, suivant acte de vente enregistré à Lévis, sous le numéro 177101; un terrain de forme triangulaire ayant quarante pieds et neuf dixièmes (40,9 pi) de façade sur la route Belvèze et appartenant à monsieur Claude Labbé. Ladite parcelle de terrain ainsi décrite est désignée par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, A sur une copie du plan préparé par Jean-Guy Boutin, arpenteur-géomètre, en date du 17 août 1973, et annexé à l'original de l'acte de vente passé entre Camille Labbé et Raymond Couture, le 4 septembre 1973, sous le numéro 497 des minutes du notaire soussigné et enregistré à Lévis, sous le numéro 177145.

B) Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent trois (403 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Lambert, division d'enregistrement de Lévis, mesurant quatre-vingt-sept pieds (87 pi) de largeur par trois cent cinquante-neuf pieds (359 pi) de profondeur et bornée en front, au sud-est, partie par le terrain de Claudette Couture et partie par le terrain de Raymond Couture; au nord-ouest, au nord et au sud-ouest, par le terrain de Raymond Couture; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, le tout avec droit de passage à perpétuité pour communiquer de ladite partie du lot numéro quatre cent trois (403 ptie) au chemin public dans le chemin actuel, par tous moyens, par tous véhicules. Les charges d'entretien dudit chemin étant à la charge de monsieur Raymond Couture.

C) Un certain terrain de figure irrégulière étant une partie non subdivisée du lot quatre cent trois (403 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lambert; borné vers le nord-est par le lot 403-1 et une partie non subdivisée du lot 403 (route Belvèze), vers le sud-est par les lots 403-1 et 404, vers le sud-ouest par une partie non subdivisée au lot 403 (centre d'une ligne de transport d'énergie), et vers le nord-ouest par les lots 248, 249 et 250. Contenant quatre cent deux mille trois cents pieds carrés (404 300 pi²), mesures anglaises, et plus spécialement décrit comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne séparative des lots 403-1 et 404 avec l'emprise sud-ouest de la route Belvèze; de là, successivement, les lignes de démarcations suivantes: les lignes nord-est, nord-ouest et sud-ouest du lot 403-1, la ligne séparative des lots 403 et 404 sur une distance de sept cent cinquante-trois pieds et trois dixièmes (753,3 pi), soit jusqu'à son point d'intersection avec la ligne centrale d'une ligne de transport d'énergie, ladite ligne mentionnée précédemment dans une direction nord-ouest sur une distance de huit cent trois pieds et six dixièmes (803,6 pi), soit jusqu'à son point d'intersection avec la ligne nord-ouest du lot 403,

la ligne nord-ouest du lot 403 dans une direction nord-est sur une distance de six cent quarante-deux pieds et deux dixièmes (642,2 pi), soit jusqu'à son point d'intersection avec l'emprise sud-ouest de la route Belvèze dans une direction sud-est, sur une distance de cinq cent quatre-vingt-dix pieds et un dixième (590,1 pi) jusqu'au point de départ.

D) Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent treize (413 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Lambert, division d'enregistrement de Lévis, mesurant plus ou moins, en mesures anglaises, trois arpents (3 arp) des côtés nord-est et sud-est et vingt-cinq arpents et soixante-cinq centièmes (25,65 arp) des côtés sud-est et nord-ouest; borné au nord-est par un ruisseau, du côté sud-est par le terrain de veuve Désiré Plante, du côté sud-ouest par le terrain de Georges Bolduc, et du côté sud-ouest par le terrain de monsieur Davies ou représentants; avec droit de passage en faveur des acquéreurs et leurs représentants, à perpétuité, sur le chemin de sortie appartenant à Georges Bolduc, afin de communiquer au chemin public de la route numéro Un, ledit chemin, étant d'une largeur d'environ vingt pieds (20 pi) et étant situé sur une partie des lots quatre cent douze et quatre cent treize (412 et 413 ptie) dudit cadastre, mesurant plus ou moins, en mesures anglaises, cent soixante pieds (160 pi) à partir du chemin public de la route numéro Un en allant vers le sud-ouest, et de là, quatre cents pieds (400 pi) en obliquant vers le sud-est, et de là, deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) en obliquant à nouveau vers le sud-ouest, la première partie susdite de 160 pieds de long dudit chemin étant située à environ cent dix pieds (110 pi) anglais de la ligne séparant les lots 412 et 413 dudit cadastre. Un emplacement vacant situé à Saint-Lambert, connu et désigné comme étant la subdivision dix-sept du lot originaire quatre cent neuf (409-17) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lambert.

Rien dans le présent acte ne doit être interprété, et le cessionnaire le reconnaît expressément, comme affectant les lots désignés aux mainlevées enregistrées au bureau d'enregistrement de Lévis sous les numéros 59198, 60713, 60910, 61237 et 61449. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement rendu par Me Gérard Grenier, notaire spécial, le 12 juin 1986.

La mise à prix est fixée à vingt-cinq mille six cent vingt-sept dollars et cinquante cents (25 627,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada Ouest Lévis, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46855

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003183-840
S. 200-18-000089-860

DAME GABRIELLE CAUX-NADEAU, domiciliée à Saint-Patrice-de-Beaurivage, comté de Lotbinière, district de Québec, G0S 1B0, demanderesse, contre YVES GERMAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 2700, rue Watt, Sainte-Foy, district de Québec, défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de la ville de Sainte-Foy, composé des parties originaires suivantes, lesquels lots originaires sont tous du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec:

A) une partie du lot originaire cinq cent cinquante-cinq (555 ptie) du cadastre susdit, mesurant quatre cent soixante pieds (460 pi) au nord-ouest, mille vingt pieds (1 020 pi) au nord-est, quatre cent soixante-dix pieds (470 pi) au sud-est et mille deux cent quatre-vingt-dix pieds (1 290 pi) au sud-ouest, contenant en superficie cinq cent quinze mille pieds carrés (515 000 pi²), le tout plus ou moins et en mesures anglaises; borné au nord-ouest par les lots 555-286, 555-301, 555-312, 555-314, 555-315, 555-317 et une partie du lot originaire 555, au nord-est par une partie du lot originaire 553, au sud-est par une partie du lot originaire 555 et au sud-ouest par la partie du lot originaire 556 ci-après désigné en B;

B) une partie du lot originaire cinq cent cinquante-six (556 ptie) du cadastre susdit, mesurant cent cinq pieds (105 pi) au nord-ouest, mille deux cent quatre-vingt-dix pieds (1 290 pi) au nord-est, cent quinze pieds (115 pi) au sud-est et mille trois cent cinquante pieds (1 350 pi) au sud-ouest, contenant en superficie cent quarante mille pieds carrés (140 000 pi²), le tout plus ou moins et en mesures anglaises, borné au nord-ouest par une partie du lot originaire 556, au nord-est la partie du lot originaire 555 précédemment désignée en A, au sud-est par une autre partie du lot originaire 556 et au sud-ouest par le lot originaire 558.

Ledit emplacement est borné au nord-ouest par l'auto-route 440, et ne contient pas de bâtisse. »

La mise à prix est fixée à vingt-cinq mille six cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (25 647,87 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46854

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002445-851
S. 200-18-000041-861

JACQUES OTIS, domicilié et résidant au 263, 12^e Rue, Montmagny, district de Montmagny, demandeur, contre CLAUDE POULIN, domicilié et résidant au 1852, boulevard Auclair, Ancienne-Lorette, QC, district de Québec, et LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MAXI LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 45, avenue Bégin, Lévis, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-sept du lot originaire cinq cent vingt-trois (523-67) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 1852, boulevard Auclair, Ancienne-Lorette. »

La mise à prix est fixée à quinze mille deux cent trente-sept dollars et cinquante cents (15 237,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46856

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001322-861
C.M.B. C 2405-85
S. 200-18-000073-864

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre LUCIEN BARRETTE, 4460, des Roses, appartement 102, Charlesbourg, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-huit du lot originaire mille cinq cent trente-huit (1538-88) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Localisation: rue Laterreur. »

La mise à prix est fixée à cinq cent un dollars et soixante-dix cents (501,70 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46857

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001327-860
C.M.B. C 2404-85
S. 200-18-000090-868

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre **LES EMBELLISSEMENTS L.P.G. INC.**, 1775, de la Ronde, Québec, QC, défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-seize du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatre (384-96), la subdivision cent quatre du lot originaire trois cent quatre-vingt-cinq (385-104), la subdivision deux cent quarante-quatre du lot originaire trois cent quatre-vingt-sept (387-244) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Localisation: 70, avenue Saint-Pierre. »

La mise à prix est fixée à deux mille huit cent quarante-sept dollars et quatre-vingts cents (2 847,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juillet 1986

46858

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000016-847

SOLENO INC., partie demanderesse, contre **FERME VERBEC INC.**, 855, Terre-Noire, Verchères, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause.

« A) Lots 297, 298, 301 et 302 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur:

Une terre sise en la municipalité de la paroisse de Contrecoeur dans le comté de Verchères, QC, au rang du Brûlé, formée de:

1. Du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, de la contenance d'un arpent de largeur sur vingt et un arpents de profondeur, plus ou moins; sauf et à extraire la partie expropriée par le ministère des Transports du Québec en vertu d'un avis déposé au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 88719; avec un acte de vente enregistré par la suite à Verchères sous le numéro 98154, laquelle est plus particulièrement décrite comme suit: une partie de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la paroisse de Contrecoeur, comté de Richelieu, étant une partie du lot deux cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 297) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, division d'enregistrement de Verchères, indiquée par les lettres A-B-L-M-A sur le plan ci-annexé; mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds et deux dixièmes de pied (195,2 pi) dans la ligne nord-ouest A-B, six cent-dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (619,8 pi) dans la ligne nord-est B-L, cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes de pied (194,6 pi) dans la ligne sud-est L-M, six cent dix-neuf pieds et trois dixièmes de pied (619,3 pi) dans la ligne sud-ouest M-A; contenant en superficie cent vingt mille cinq cent cinquante-six pieds carrés (120 556 pi²), mesures anglaises, soit trois arpents carrés et deux cent soixante-quinze millièmes d'arpent carré (3,275 arp²), et bornée comme suit: vers le nord-ouest par le lot 258, vers le nord-est par le lot 302, vers le sud-est par la partie du lot 297 restant au vendeur, et vers le sud-ouest par le lot 259.

2. Du lot deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, de la contenance de deux arpents de largeur sur six arpents de profondeur, plus ou moins.

3. Du lot trois cent un (301) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, de la contenance de trois arpents de largeur sur dix-sept arpents de profondeur, plus ou moins; sauf et à extraire dudit lot une superficie de vingt mille pieds carrés anglais (20 000 pi²) environ, ayant appartenu à la Commission scolaire de Contrecoeur-Ouest et située à l'angle ouest du rang du Brûlé et de la montée Lapierre, aux termes d'actes de vente enregistrés à Verchères sous les numéros 56463 et 67362, laquelle peut être plus particulièrement décrite comme suit, savoir:

(Enregistrement 56463): un terrain situé à Contrecoeur, en bordure nord-ouest du chemin public du rang du

Brûlé, étant partie du lot trois cent un (ptie 301) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur; mesurant vingt-sept pieds (27 pi) de largeur sur ledit chemin public, sur une profondeur de cent soixante-treize pieds (173 pi), mesures anglaises et précises, formant une superficie de quatre mille six cent soixante et onze pieds carrés (4 671 pi²), et borné en front, vers le sud-est, par le chemin public du rang du Brûlé; en arrière, vers le nord-ouest, et d'un côté, vers le sud-ouest, par parties du lot 301; et de l'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie du lot 301 appartenant déjà à la municipalité scolaire de Contrecoeur-Ouest.

(Enregistrement 67362): un terrain étant une partie du lot trois cent un (ptie 301) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur; mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur au chemin public du rang du Brûlé, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir de la ligne de ce chemin public jusqu'à une clôture au nord-ouest de celui-ci, soit cent soixante-treize pieds (173 pi), plus ou moins, et est ainsi borné: vers le sud-est par le chemin public du rang du Brûlé, vers le nord-est par le chemin de la montée Lapierre, vers le nord-ouest et le sud-ouest par parties du lot 301. Sauf et à extraire la partie expropriée par le ministère des Transports du Québec en vertu d'un avis déposé à Verchères sous le numéros 77878, laquelle partie peut être plus particulièrement décrite comme suit: une partie du lot trois cent un (ptie 301) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, de quarante-quatre mille dix-sept pieds carrés (44 017 pi²); bornée d'un côté par la descente Cabana, de l'autre côté par une partie du lot 301, à l'arrière par partie du lot 300, et en front par le chemin du rang du Brûlé. Sauf et à extraire aussi la partie vendue à M. Louis-Philippe Racine aux termes d'un acte de vente reçu devant Claude Geoffrion, notaire, le vingt et un (21) mars mil neuf cent soixante-treize (1973), et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 104847, laquelle peut être plus amplement décrite comme suit: un terrain situé à Contrecoeur, rang du Brûlé, étant une partie du lot trois cent un (ptie 301) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur; mesurant cent pieds (100 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cent quarante-quatre pieds dans sa ligne sud-ouest, et cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, et borné: en front, au sud-est, par le chemin de front du rang du Brûlé; et tous les autres côtés par des parties du lot 301; la ligne nord-est de ce terrain est à soixante-dix pieds (70 pi), mesures anglaises, de la ligne sud-ouest du terrain de la Commission scolaire de Contrecoeur-Ouest.

4. Le lot trois cent deux (302) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur; de la contenance de trois

arpents de largeur sur une profondeur de trois arpents et demi, plus ou moins; sauf et à extraire la partie expropriée par le ministère des Transports du Québec en vertu d'un avis déposé à Verchères sous le numéro 88719, suivi d'un acte de vente enregistré à Verchères sous le numéro 98154, laquelle peut être plus particulièrement décrite comme suit:

a) une partie de terrain de figure irrégulière, située à Contrecoeur, étant une partie du lot trois cent deux (ptie 302) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, indiquée par les lettres B-C-F-G-L-B sur le plan ci-annexé; mesurant trois cent quatorze pieds et trois dixièmes de pied (314,3 pi) dans la ligne nord-ouest B-C, cinq cent seize pieds et un dixième de pied (516,1 pi) dans la ligne nord-est C-F, cent quarante-trois pieds et huit dixièmes de pied (143,8 pi) dans la ligne nord-est F-G, cinq cent quarante et sept dixièmes de pied (514,7 pi) dans la ligne sud-est G-L, six cent dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (619,8 pi) dans la ligne sud-ouest L-B; contenant en superficie deux cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-neuf pieds carrés (280 529 pi²), mesures anglaises, soit sept arpents carrés et six cent vingt-trois millièmes d'arpent carré (7 623 arp²) et borné comme suit: vers le nord-ouest par les lots 258 et 303, vers le nord-est partie par la partie résiduelle du lot 302 décrite plus loin et partie par le rang Saint-Antoine, vers le sud-est partie par la partie du lot 302 décrite au paragraphe suivant et partie par la partie du même lot restant la propriété de Joseph Henri Malo, vers le sud-ouest par le lot 297;

b) une partie de terrain de figure irrégulière, située sur le côté sud-ouest du rang Saint-Antoine dans la même municipalité de la paroisse de Contrecoeur, étant une partie du lot trois cent deux (ptie 302) dudit cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, indiquée par les lettres G-H-I-J-K-G sur le plan ci-annexé; mesurant cinq cent trente pieds (530 pi) dans la ligne nord-est G-H, quinze pieds (15 pi) dans la ligne sud-est H-I, deux cent trente pieds et quarante-neuf centièmes de pied (230,49 pi) dans la ligne sud-ouest I-J, trois cent quatorze pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (314,81 pi) dans la ligne sud-ouest J-K, cent trente-cinq pieds et trois dixièmes de pied (135,3 pi) dans la ligne nord-ouest K-G; contenant en superficie vingt-neuf mille neuf cent quatorze pieds carrés (29 914 pi²), mesures anglaises, soit huit cent treize millièmes d'arpent carré (0,813 arp²) et borné comme suit: vers le nord-est par le rang Saint-Antoine, vers le sud-ouest et le sud-est par la partie du lot 302 restant la propriété de Joseph Henri Malo, vers le nord-ouest par la partie du lot 302 décrite au paragraphe précédent;

c) partie résiduelle: une partie de terrain de figure irrégulière, indiquée par les lettres C-D-E-F-C sur le

plan ci-annexé, étant une partie du lot trois cent deux (ptie 302) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur; mesurant soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (68,5 pi) dans la ligne nord-ouest C-D, cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans la ligne nord-ouest D-E, quatre cent vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (422,2 pi) dans la ligne nord-est E-F, cinq cent seize pieds et un dixième de pied (516,1 pi) dans la ligne sud-ouest F-C; contenant en superficie quarante-sept mille sept cent cinquante-neuf pieds carrés (47 759 pi²), mesures anglaises, soit un arpent carré et deux cent quatre-vingt-dix-sept millièmes d'arpent carré (1,297 arp²), et bornée comme suit: vers le nord-est par le rang Saint-Antoine, vers le sud-ouest par la partie du lot 302 requise pour la construction de l'autoroute 30, vers le nord-ouest par le lot 303.

Lesdits immeubles sont sujets aux servitudes suivantes, savoir:

a) lot 297: servitude en faveur d'Hydro-Québec, aux termes d'un acte enregistré à Verchères sous le numéro 159717; servitude en faveur d'Hydro-Québec, aux termes d'un acte enregistré à Verchères sous le numéro 94861; servitude de non-accès à l'autoroute 30, aux termes d'un acte enregistré à Verchères sous le numéro 88720; servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 73831, servitude en faveur de la Compagnie d'électricité de Shawinigan, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 57192;

b) lots 298, 301 et 302: les servitudes ci-dessus s'appliquent sur ces lots.

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 9 179,88 \$ en argent ou par chèque visé.

B) Parties 332 et 333 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur:

a) une terre agricole connue et désignée comme étant une partie du lot trois cent trente-deux (ptie 332) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, division d'enregistrement de Verchères; bornée au nord-ouest par le chemin public du rang de la Deuxième Concession sur huit cent quarante-neuf pieds (849 pi), au nord-est par une partie du lot trois cent trente-trois (ptie 333) dudit cadastre sur mille sept cent quatre-vingt-un pieds (1 781 pi), vers le sud-est à la ligne de division des cadastres de la paroisse de Contrecoeur et de la paroisse de Saint-Antoine sur sept cent quatre-vingt-onze pieds (791 pi), et au sud-ouest par une partie du lot trois cent vingt-cinq (ptie 325) dudit cadastre sur mille six cent cinq pieds (1 605 pi); pour une superficie approximative de trente-cinq arpents carrés et dix-huit centièmes d'arpent carré (35.18 arp²):

b) une autre partie du lot trois cent trente-deux (ptie 332) dudit cadastre de la paroisse de Contrecoeur, bornée comme suit: vers le sud-est par le chemin public du rang de la Deuxième Concession, sur une distance de huit cent quarante-neuf pieds (849 pi), vers le nord-est par une partie du lot no 333 dudit cadastre, vers le nord-ouest partie par l'autoroute 30 et partie par les lots numéros 329, 330 et 331 dudit cadastre, vers le sud-ouest partie par le lot 331 dudit cadastre et partie par partie du lot 325 dudit cadastre; sauf et à extraire de ladite partie les parties suivantes, savoir:

1. la partie du lot trois cent trente-deux (ptie 332) vendue par Industrial Estates Ltd à la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes d'un acte de vente reçu devant Jean-Thomas Gaudet, notaire, le dix-sept (17) novembre mil neuf cent soixante-cinq (1965), et dont copie a été enregistrée à Verchères sous le numéro 80188; cette partie de lot pouvant être plus amplement décrite ainsi, savoir: une certaine lisière de terre formant partie du lot trois cent trente-deux (ptie 332) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Contrecoeur, division d'enregistrement de Verchères, province de Québec; bornée vers le sud-ouest et le sud-est par l'autre parties dudit lot numéro 332, vers le nord-est par une partie du lot numéro 333, et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 328 des susdits plan et livre de renvoi officiels. Ladite lisière est plus explicitement décrite comme suit: partant d'un point situé sur la ligne de division séparant les lots numéros 332 et 333 à une distance de neuf cent vingt-six pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (926,96 pi) de la limite nord-ouest du chemin public traversant les lots numéros 332 et 333, laquelle distance est mesurée dans une direction nord-ouest le long de la ligne de division séparant les lots 332 et 333; de ce point, dans une direction sud-ouest, formant un angle extérieur de soixante-sept degrés, seize minutes (67°16') une distance de deux cent seize pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (216,85 pi) jusqu'à un point; de là, parallèlement et à une distance de deux cents pieds (200 pi) de la ligne de division séparant les lots numéros 332 et 333, dans une direction nord-ouest, une distance de trois mille cent quatre-vingt-trois pieds et soixante-quinze centièmes de pied (3 183,75 pi) jusqu'à un point séparant les lots numéros 328 et 332; de là, dans une direction nord-est le long de ladite ligne de division séparant les lots numéros 328 et 332, jusqu'à un point situé sur la ligne de division séparant les lots numéros 332 et 333; de là, dans une direction sud-est le long de ladite ligne de division séparant les lots numéros 332 et 333, une distance de trois mille quatre-vingt-seize pieds et quarante-six centièmes de pied (3 096,46 pi) jusqu'au point de départ. Ladite lisière de terre contient une superficie de six cent vingt-huit mille vingt et un pieds carrés (628 021 pi²) et est montrée en

rouge sur un plan préparé par la Compagnie d'électricité Shawinigan, filiale d'Hydro-Québec, en date du trois (3) novembre mil neuf cent soixante-cinq (1965), portant le numéro 58-1201, et annexé audit acte de vente.

Les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

2. La partie dudit lot trois cent trente-deux (ptie 332) vendue par Industrial Estates Ltd à la Voirie du Québec, aux termes d'un acte reçu devant Robert Gaudet, notaire, le seize (16) juin mil neuf cent soixante-quinze (1975), et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 119127; cette partie de lot pouvant se décrire ainsi, savoir: une partie de terrain de figure irrégulière située dans la municipalité de la paroisse de Contrecoeur, comté de Richelieu, étant une partie du lot originaire numéro trois cent trente-deux (ptie 332) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, division d'enregistrement de Verchères, indiquée par les lettres A-B-C-D-A sur un plan préparé par W.P. LaRoche, arpenteur-géomètre, le sept (7) décembre mil neuf cent soixante-sept (1967) et révisé par Marcel Denicourt, arpenteur-géomètre, le trois (3) décembre mil neuf cent soixante-huit (1968); mesurant cent quatre-vingt-cinq pieds et trois dixièmes de pied (185,3 pi) dans la ligne sud-est A-B, trois cent soixante-six pieds et deux dixièmes de pied (366,2 pi) dans les lignes sud-ouest B-C et nord-est D-A, cent quatre-vingt-trois pieds et neuf dixièmes de pied (183,9 pi) dans la ligne nord-ouest C-D; contenant, en superficie, soixante-sept mille cinq cent soixante pieds carrés (67 560 pi²), mesures anglaises, soit un arpent carré et huit cent trente-six millièmes d'arpent carré (1,836 arp²), et bornée comme suit: vers le sud-est par la partie du lot 332 demeurant la propriété de l'Industrial Estates Ltd, vers le sud-ouest par le lot 331, vers le nord-ouest par la partie résiduelle du lot 332 appartenant à Industrial Estates Ltd, vers le nord-est par la partie du lot 332 appartenant à la Compagnie d'électricité Shawinigan. Les lignes sud-est A-B et nord-ouest C-D de cette partie de terrain sont situées respectivement à cent cinquante pieds (150 pi) au sud-est et à deux cent seize pieds (216 pi) au nord-ouest de la ligne centrale de l'autoroute projetée. Le propriétaire de la partie du lot située au nord-ouest de la ligne C-D aura accès, le long de cette ligne, à un chemin de desserte mais n'aura pas accès, de ce chemin de desserte, aux voies à circulation rapide de l'autoroute no 30. Le propriétaire de la partie du lot située au sud-est de la ligne B-A n'aura pas d'accès le long de cette ligne, aux voies à circulation rapide de l'autoroute no 30.

3. De plus, il faut distraire toute cette partie dudit lot trois cent trente-deux (ptie 332) du cadastre qui se

trouve au nord-ouest de l'autoroute 30, laquelle partie est bornée en front par l'autoroute 30, à l'arrière par le lot 328, d'un côté par partie du lot 331, et de l'autre côté par une autre partie du lot 332 dudit cadastre.

c) Une terre située au rang de la Deuxième Concession de la paroisse de Contrecoeur, comprenant:

1. Une partie du lot originaire trois cent trente-trois (ptie 333) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, bornée comme suit: vers le nord-ouest partie par le chemin public du rang sur une distance de deux cent quinze pieds (215 pi) et partie par la partie du même lot appartenant à Joseph Arthur Gendron sur une distance de deux cent treize pieds (213 pi); vers le nord-est partie par la partie du même lot 333 appartenant à Joseph Arthur Gendron sur une distance de cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) et partie par une autre partie dudit lot 333 sur une distance de mille six cent quatre-vingt-dix pieds (1 690 pi); vers le sud-est par la ligne de division des cadastres de la paroisse de Contrecoeur et de la paroisse de Saint-Antoine sur une distance de quatre cents pieds (400 pi); et vers le sud-ouest par une partie du lot 332 dudit cadastre sur une distance de mille sept cent quatre-vingt-un pieds (1 781 pi); formant une superficie de dix-huit arpents carrés et onze centièmes d'arpent carré (18,11 arp²).

2. Une autre partie dudit lot originaire trois cent trente-trois (ptie 333) du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur; avec bâtisses y érigées, et bornée comme suit: vers le sud-est par le chemin public du rang, sur une distance de quatre cent vingt-huit pieds (428 pi), vers le nord-est par une partie du lot trois cent trente-trois A (ptie 333A) dudit cadastre et par partie dudit lot 333 dudit cadastre, vers le nord-ouest par l'autoroute 30, et vers le sud-ouest par partie du lot 332 dudit cadastre; desdites parties du lot trois cent trente-trois (pties 333) dudit cadastre, il faut extraire la partie vendue par Industrial Estates Ltd à Sidbec, aux termes d'un acte reçu devant Denys Pelletier, notaire, le deux (2) décembre mil neuf cent soixante-quatorze (1974), et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 115752, laquelle est plus particulièrement décrite comme suit, savoir: une partie du lot trois cent trente-trois (ptie 333) dudit cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, de figure irrégulière, bornée comme suit: au nord-est par partie du lot 333A, au sud-est par partie du lot 333 (chemin de desserte de l'autoroute Boucherville-Sorel), au sud-ouest par partie du lot 332 et partie du lot 328, et au nord-ouest par partie du lot 244. Cette partie mesure cent quarante-huit pieds et deux dixièmes de pied (148,2 pi) et deux mille sept cent vingt-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (2 725, 9 pi) respectivement le long des deux segments de sa ligne nord-est; trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384 pi) sur son côté

sud-est, deux mille huit cent dix-neuf pieds et sept dixièmes de pied (2 819,7 pi) sur son côté sud-ouest, et trois cent quatre-vingt-cinq pieds et quatre dixièmes de pied (385,4 pi) sur son côté nord-ouest; contenant, en superficie, un million quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante pieds carrés (1 095 550 pi²), le tout mesures anglaises.

Lesdits immeubles sont sujets aux servitudes suivantes, savoir:

a) partie 332: servitude de droit de passage pour communiquer du lot 326, aux termes d'un acte enregistré à Verchères sous le numéro 16994; servitude en faveur des lots 329 et 330 dudit cadastre, étant un droit de passage, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 30518; servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 43344, servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 57200; servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 80191; servitude de non-accès en faveur de l'autoroute 30 enregistrée à Verchères sous le numéro 88720; servitude en faveur d'Hydro-Québec, aux termes d'un acte de servitude enregistré sous le numéro 93955; servitude en faveur de Gaz Métropolitain, enregistrée à Verchères sous le numéro 104769; servitude en faveur de Gaz du Québec Inc. et Hydro-Québec, enregistrée à Verchères sous le numéro 106673; avis d'expropriation pour servitude enregistré à Verchères sous le numéro 157363 en faveur d'Hydro-Québec et suivi d'une servitude enregistrée à Verchères sous le numéro 165041;

b) partie 333: servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 43344; servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan, aux termes d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 57200; servitude en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan enregistrée à Verchères sous le numéro 82225; servitude de non-accès en faveur de la Voirie du Québec pour l'autoroute 30 enregistrée à Verchères sous le numéro 88720; servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée à Verchères sous le numéro 93955; avis de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 157363 en faveur d'Hydro-Québec, suivi d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 165041;

c) le plan enregistré à Verchères sous le numéro 88720 a été suivi d'un acte de servitude enregistré à Verchères sous le numéro 119127.

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 7 515,25 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau d'enregistrement, division de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 19 juin 1986

46849

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-000601-859
S. 450-18-000016-864

CAISSE D'ÉCONOMIE CELANESE, COATICOOK, coopérative légalement constituée, ayant un bureau au 24, rue Court, Coaticook, district de Saint-François, province de Québec, J1A 1K1, partie demanderesse, contre HERMÉNÉGILDE DUBOIS, domicilié et résidant au 511, rue McAuley, Coaticook, district de Saint-François, province de Québec, J1A 1J8, partie défenderesse.

« Le lot numéro 17-11-23, canton de Barford, ville de Coaticook, de figure irrégulière, borné au nord par le lot 17-11-19, à l'est par le lot 17-11-22, au sud par le lot 17-11-35 (rue Prospect), à l'ouest par le lot 17-11-24; mesurant soixante et un pieds (61 pi) de largeur, contenant en superficie sept mille six cent cinquante-cinq pieds carrés (7 655 pi²). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 10 276,50 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Coaticook, 150, rue Child, local 04, Coaticook, QC, le MARDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 13 juin 1986

46820

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville d'Hudson

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, greffier de la susdite ville, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis de vente pour non-paiement de taxes de la ville d'Hudson, a été publié au journal l'« Étoile de l'Outaouais-St-Laurent », les 19 et 26 juin 1986, et dans le « Lake of Two Mountains Gazette », les 18 et 25 juin 1986.

Hudson, le 19 juin 1986

46850

Le greffier,
LOUISE L. VILLANDRÉ, O.M.A.



Codification administrative des lois et règlements sur l'environnement



Cette codification administrative, éditée en 1984, comprend l'ensemble de la législation et de la réglementation concernant l'environnement.

On y retrouve notamment ce qui concerne les programmes d'assainissement des eaux ou d'amélioration des rives, les carrières et les sablières, l'eau potable, les entreprises d'aqueduc et d'égout, les eaux usées, les évaluations d'impact, les déchets liquides, solides ou dangereux, les patageoires et piscines publiques, la pollution des eaux, la qualité de l'atmosphère ou la salubrité dans les endroits publics.

Cette édition sous feuilles mobiles est disponible sur abonnement au prix de 80 \$ et mise à jour régulièrement.

**En vente
par commande postale**

Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Paiement par chèque ou
mandat-poste à l'ordre de
Les Publications du Québec

Québec 

Les
**PUBLICATIONS
DU QUÉBEC**

ça m'intéresse!

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

